



PRÉFET
DE LA MARNE

Observatoire départemental du logement de la Marne 2019 Analyse départementale



Sommaire

1. La construction neuve.....	5
2. Le prêt à taux zéro.....	7
3. Le parc global.....	10
3.1 Parc de logements et nombre de ménages.....	10
Le parc de logements progresse légèrement plus vite que le nombre de ménages.....	10
3.2 La vacance.....	11
Une vacance en hausse.....	11
3.3 Les propriétaires occupants.....	13
Une majorité de propriétaires occupants.....	13
3.4 Le parc privé.....	14
Un parc privé prédominant.....	14
4. Le parc locatif social.....	15
4.1 L'ancienneté du parc.....	16
4.2 La taille des logements.....	17
4.3 La fluidité du parc.....	17
Une vacance en baisse.....	17
Une mobilité élevée.....	18
4.4 Le financement du parc social.....	18
4.5 Les sorties de parc.....	19
Une hausse des ventes.....	19
4.6 Les loyers.....	20
4.7 La demande en logements locatifs sociaux.....	20
4.8 Les opérations de rénovation urbaine.....	23
5. Le parc privé.....	26
Un parc privé en augmentation.....	26
5.1 L'ancienneté du parc.....	27
La prédominance des logements construits avant 1949.....	27
5.2 La taille des logements.....	27
Une part non négligeable de grands logements.....	27
5.3 La vacance.....	28
Une vacance de longue durée importante sur certains territoires.....	28
5.4 Le statut d'occupation.....	30
Des résidences principales occupées majoritairement par leur propriétaire.....	30
5.5 Les loyers.....	30
L'évolution des loyers.....	31
5.6 Les opérations programmées d'amélioration de l'habitat.....	32
5.7 Les aides de l'Anah.....	34
6. L'habitat indigne.....	36
6.1 La stratégie.....	36
6.2 Les données statistiques.....	36
Le statut d'occupation dans le PPPI.....	37
L'ancienneté des logements dans le PPPI.....	37
L'âge de la personne de référence dans le PPPI.....	38
6.3 Le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne.....	38
6.4 Les principaux partenaires financiers.....	40
L'Anah.....	40
Le FARU.....	42
7. La précarité énergétique.....	43
7.1 Les données statistiques.....	43
Le taux de vulnérabilité énergétique :.....	43
Le parc des maisons individuelles occupées par leur propriétaire.....	43

7.2 L'éco-prêt à taux zéro.....	45
7.3 Les principaux acteurs.....	46
L'Anah.....	46
Les espaces info-énergie.....	46
Les plateformes territoriales de rénovation énergétique.....	47
8. Le vieillissement de la population.....	49
8.1 La stratégie.....	49
8.2 Les données statistiques.....	49
L'indice de vieillissement.....	49
Le parc des personnes âgées de plus de 60 ans.....	50
8.3 Les principaux acteurs.....	51
L'Anah.....	51
Le Conseil Départemental.....	52
Accueil temporaire en établissement pour personnes âgées.....	54
Hébergement en famille d'accueil d'une personne âgée.....	54
Liste des acronymes.....	55



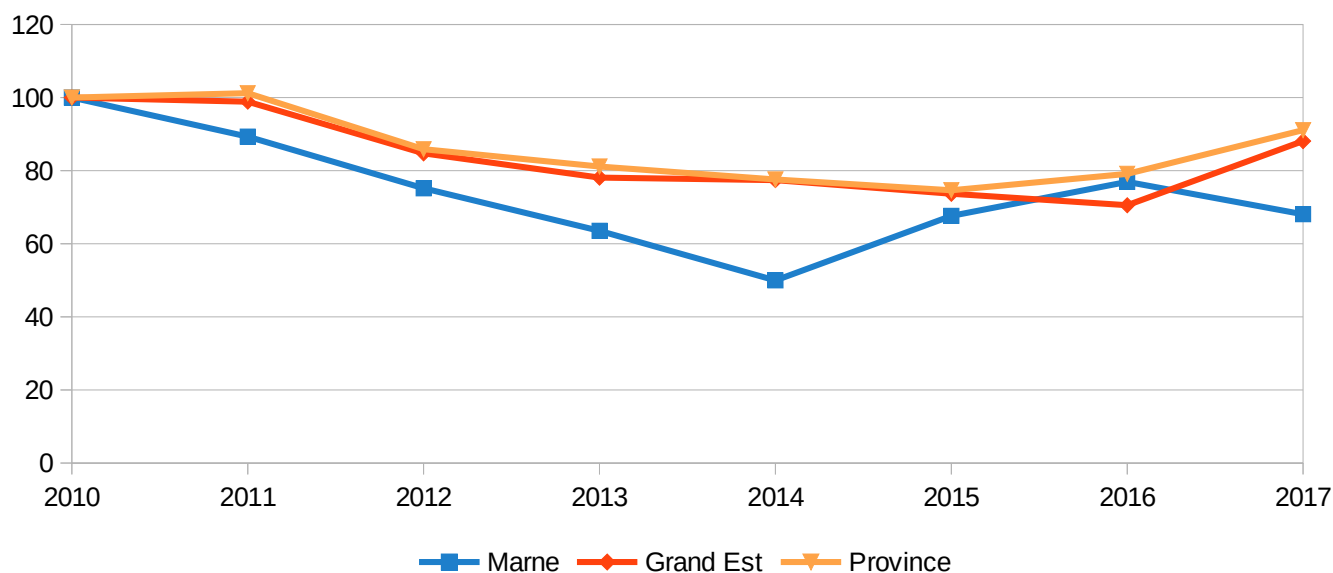
1. La construction neuve



Dans la Marne entre 2010 et 2017, le nombre de logements mis en chantier a chuté d'un tiers. Ce recul touche la quasi-totalité des EPCI hormis la CC de Vitry Champagne et Der qui double sa production de logements et les CC du Sud Marnais et de la Moivre à la Coole qui maintiennent une production modérée de logements. Le territoire le plus touché en nombre de logements est la CA de Chalons-en-Champagne qui voit son nombre de logements mis en chantier divisé par trois au cours de cette période. L'impact des réformes territoriale et de la carte militaire sur ce territoire peut expliquer pour l'essentiel cette tendance.

Cette tendance générale à la baisse est également observée dans une moindre mesure au niveau de la région Grand Est (- 16 %) et de la France de province (-11%).

Évolution de la construction neuve entre 2009 et 2017



Source : Sitadel 2018

2000 logements ont été mis en chantier en 2017 dans le département. Après 2 années de hausse consécutives, ce chiffre est en baisse par rapport à 2016 contrairement à la région Grand Est et à la France de province qui enregistrent une hausse importante, respectivement 25 et 15 %.

Hormis la **communauté urbaine du Grand Reims, qui subit une baisse d'un quart** pour retrouver son niveau moyen de production, et la communauté de communes de **Vitry Champagne et Der qui, à l'inverse, multiplie sa production par 3,5**, les autres territoires maintiennent sensiblement la même production qu'en 2016.

Sur les 2000 logements commencés en 2017, la moitié concerne des logements collectifs, à la faveur de la production de la communauté urbaine du Grand Reims, qui représente près de 90 % de la production totale de logements collectifs. L'ensemble des autres territoires produit 3 fois plus de logements individuels que de logements collectifs.

1 logement sur 10 produit au niveau départemental est un logement en résidence (tourisme, étudiants, personnes âgées...). En 2017, ce type de logement a été mis en chantier sur 2 territoires uniquement : principalement dans la communauté de communes de Vitry Champagne et Der et dans une moindre mesure dans la communauté urbaine du Grand Reims.

Sur le territoire du département de la Marne, la répartition entre logement individuel, collectif et en résidence est similaire à celles de la région Grand Est et de la France de province.



1. La construction neuve



	Nombre de logements commencés en 2017				Evolution 2016-2017
	individuel	collectif	en résidence	total	
CU Grand Reims	474	863	52	1389	-24%
CA Chalons-en-Champagne	79	30	0	109	7%
CC Argonne Champenoise	9	0	0	9	80%
CC Perthois-Bocage et Der	12	0	0	12	-14%
CC Vitry Champagne et Der	68	22	111	201	357%
CC Région de Suippes	10	0	0	10	150%
CC Moivre à la Coole	27	2	0	29	16%
CC Sézanne, Sud Ouest Marnais	25	0	0	25	-14%
CC Paysages de la Champagne	19	0	0	19	-17%
CC Côtes de Champagne et Val de Saulx	15	0	0	15	-6%
CA Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne	71	63	0	134	2%
CC Grande Vallée de la Marne	18	0	0	18	125%
CC Brie Champenoise	10	0	0	10	-38%
CC Sud Marnais	17	0	0	17	183%
Marne	857	980	163	2000	-12%
Région Grand Est	8569	11679	1964	22212	25%
France de Province	123311	142975	17774	284060	15%

Source : sitadel 2018

En 2017, l'indice de construction s'élève à 3,5 logements pour 1000 habitants contre 5,4 au niveau national. Au niveau intercommunal, l'indice de construction le plus élevé est observé dans la communauté de communes de Vitry Champagne et Der (8,2 logements pour 1000 habitants) à la faveur de la plus importante production de logements en résidence du département.

A retenir

- **Malgré 2 années de croissance successives (2015 et 2016), la construction neuve a chuté d'un tiers depuis 2010**
- **La moitié des logements mis en chantier dans la Marne en 2017 concerne des logements collectifs**
- **Un indice de construction nettement moins élevé dans la Marne qu'en France de province**



2. Le prêt à taux zéro



Prêt à taux zéro	demandeur	travaux	neuf	ancien	conditions de ressources	observations		
1995 - 2004	Primo-accédant	avec						
2005 - 2010		sans		oui		oui	2009 et 2010 plan de relance (acquisition dans le neuf); doublement du prêt puis majoration de 50% du montant	
2011						non	montants empruntés et durée de remboursement variables selon : <ul style="list-style-type: none"> • zone géographique • performance énergétique (en 2013 BBC obligatoire) • ressources du ménage 	
2012								
2013								
2014					oui	sous réserve que : <ul style="list-style-type: none"> • l'opération concerne la vente d'un logement du parc social vendu à ses occupants • logement ancien avec travaux importants l'assimilant fiscalement à un local neuf • transformation d'un local, neuf ou ancien, en logement 	oui	à partir du 1 ^{er} octobre 2014, la répartition des communes selon le zonage A/B/C entraîne une nette modification de la répartition des prêts par zones. Par ailleurs, les montants d'opérations ainsi que les profils de remboursement sont modifiés.
2015						<ul style="list-style-type: none"> • sous condition de travaux et de localisation • logement ancien du parc social, détenu par un organisme HLM ou une SEM et cédé au locataire occupant 		Les montants d'opérations et les profils de remboursement ont été modifiés.
2016				avec	oui	Oui sous réserve que le budget global intègre, pour au moins 25 %, des travaux de rénovations ou d'amélioration énergétique.	oui	
2018				avec	oui Disponible quel que soit la zone mais réduit à 20 % maximum dans les zones B2 et C	Oui mais uniquement disponible en zone B2 et C (secteur détendu)	oui	Le PTZ devait être supprimé fin 2017 et a été reconduit jusqu'en 2021 Le gouvernement a décidé de redéfinir les critères d'attribution du PTZ depuis le début d'année 2018, avec pour objectif de : <ul style="list-style-type: none"> • favoriser la construction dans les zones tendues ; • soutenir la rénovation dans les zones détendues.

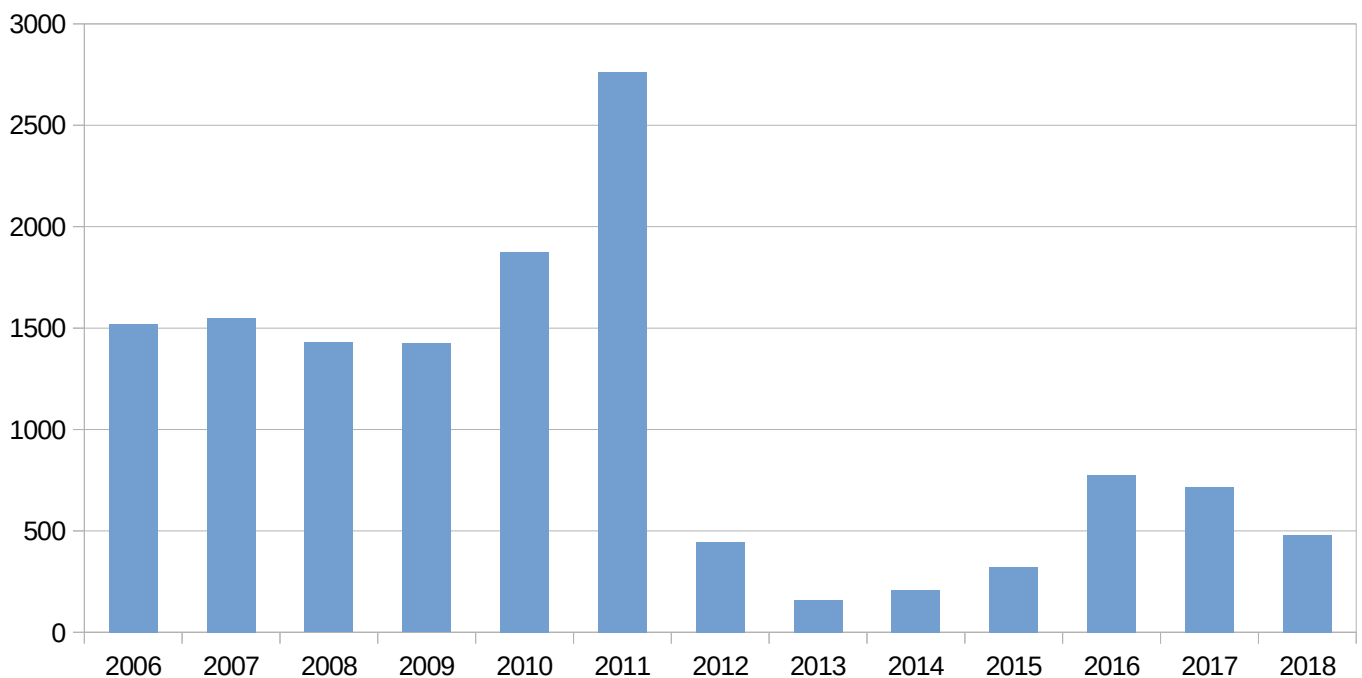


2. Le prêt à taux zéro



Depuis sa mise en place, le prêt à taux zéro (PTZ) a connu différentes réformes qui expliquent les fluctuations observées au cours des années. En 1995, le PTZ permettait l'acquisition d'un logement neuf ou ancien avec une part minimum de travaux (acquisition/amélioration). En 2005, le nouveau prêt à taux zéro (NPTZ) s'ouvre à des opérations d'accession avec ou sans travaux. Puis en 2009 et 2010, les mesures annoncées dans le cadre du plan de relance permettent un doublement du prêt à taux zéro puis une majoration de 50 % du montant du prêt pour une acquisition dans le neuf. En 2011, le PTZ+ est mis en place avec une levée des conditions de ressources, permettant à tous les accédants à la propriété de bénéficier de cette aide. En 2012, d'une part les conditions de ressources sont rétablies et sont déterminées selon la composition familiale et la zone géographique, et d'autre part les logements anciens sont exclus du dispositif, à l'exception des achats de logements HLM par leur locataire et de logements anciens avec travaux importants. En 2018, le PTZ est recentré sur les zones de tension du marché immobilier pour favoriser la construction dans ces zones et la réhabilitation dans les zones détendues.

Evolution du nombre de prêts à taux zéro accordés dans la Marne



Source : SGFGAS

Dans la Marne en 2018, 480 prêts à taux zéro ont été délivrés. Ce chiffre représente 8 % des prêts accordés dans la région Grand Est et une baisse de 30 % par rapport à 2017. Cette baisse, identique à celle observée au niveau régional, est légèrement inférieure à la baisse nationale (33 %). Un peu plus de 3 prêts sur 4 sont accordés pour des logements individuels et près de 2 sur 3 pour l'achat de logement neuf. La communauté urbaine du Grand Reims est le territoire où sont accordés le plus de PTZ, près des 2/3 du département.



2. Le prêt à taux zéro



PTZ délivrés en 2018	Nb	Part individuel	Part neuf
CU du Grand Reims	300	65,7%	76,0%
CA de Châlons-en-Champagne	42	90,5%	61,9%
CA Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne	22	95,5%	63,6%
CC Côtes de Champagne et Val de Saulx	12	100,0%	16,7%
CC de la Brie Champenoise	5	100,0%	20,0%
CC de la Grande Vallée de la Marne	6	100,0%	66,7%
CC de la Moivre à la Coole	13	100,0%	84,6%
CC de la Région de Suippes	8	100,0%	75,0%
CC de l'Argonne Champenoise	12	100,0%	16,7%
CC de Sézanne-Sud Ouest Marnais	16	100,0%	43,8%
CC des Paysages de la Champagne	17	100,0%	11,8%
CC de Vitry, Champagne et Der	17	100,0%	23,5%
CC du Sud Marnais	3	100,0%	33,3%
CC Perthois-Bocage et Der	4	100,0%	25,0%
Marne	480	77,5%	64,8%
Grand Est	5926	84,2%	59,2%
France de province	69739	80,8%	66,1%

Source : SGFGAS

A retenir

- **Un nombre de PTZ accordé en baisse significative en 2018 (- 30%)**
- **Près des deux tiers des prêts accordés dans la Marne sont situés dans la communauté urbaine du Grand Reims**
- **Des fluctuations importantes engendrées principalement par la mise en place de réformes successives**



3. Le parc global



3.1 Parc de logements et nombre de ménages

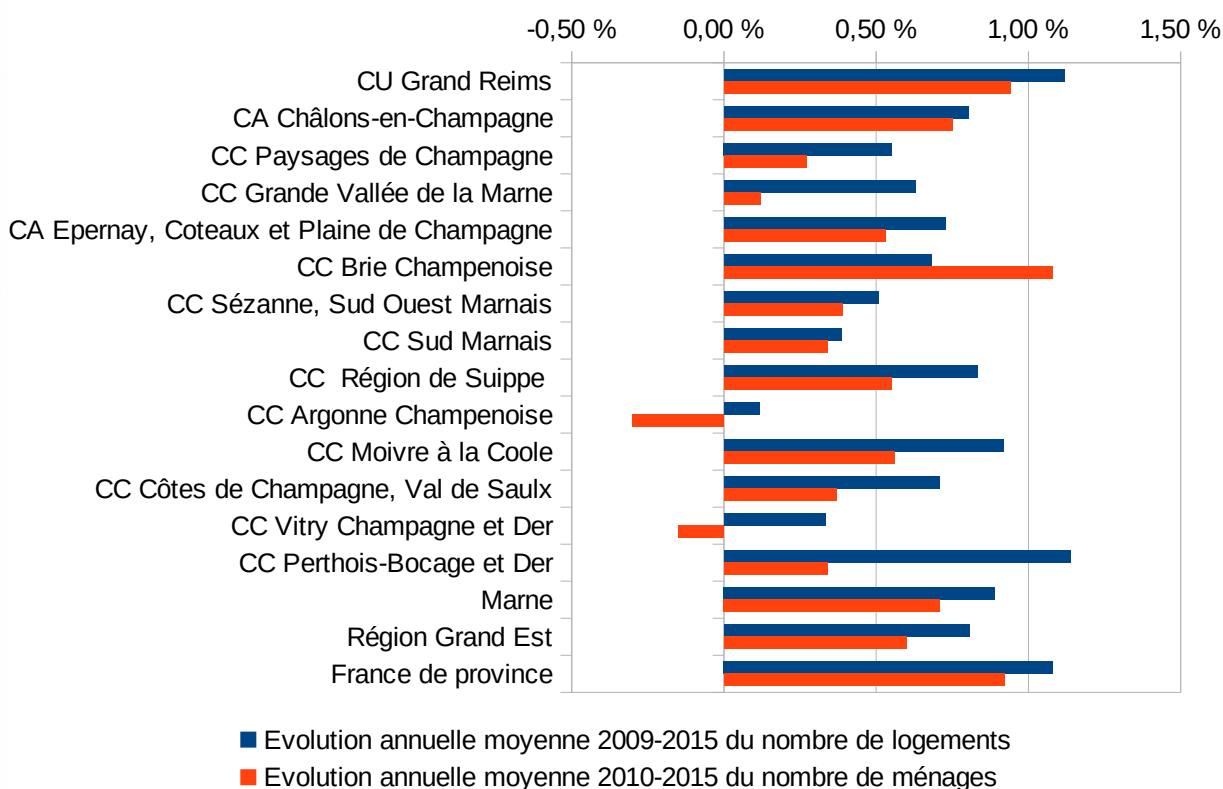
Le parc de logements progresse légèrement plus vite que le nombre de ménages

Entre 2009 et 2015, 15 497 logements supplémentaires sont dénombrés dans le parc marnais soit une évolution moyenne annuelle de 0,9 %, ce qui représente 2 580 logements en plus chaque année. Sur la même période, le parc régional augmente en moyenne de 0,8 % par an et celui de France de province de 1,1 %.

Dans la Marne, le nombre de ménages entre 2007 et 2012 progresse de 0,6 % en moyenne par an soit 1 546 ménages supplémentaires chaque année. L'augmentation du parc de logements est sensiblement plus forte que celle des ménages. Ce phénomène est également observé au niveau de la région Grand Est et de la France de province.

La communauté urbaine du Grand Reims, les communautés d'agglomération de Châlons-en-Champagne et d'Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne, et les communautés de communes des Paysages de la Champagne, de la Grande Vallée de la Marne, de l'Argonne Champenoise et de Vitry, Champagne et Der observent une évolution du nombre de logements supérieure à l'évolution du nombre de ménages. La communauté de Vitry, Champagne et Der enregistre une évolution moyenne annuelle positive du nombre de logements alors que l'évolution moyenne annuelle du nombre de ménages est négative.

**Évolutions annuelles moyennes
du parc de logements entre 2009 et 2015 et du nombre de ménages entre 2010 et 2015**



Source : Insee 2015 - Filocom 2015



3. Le parc global



3.2 La vacance

Une vacance en hausse

En 2015, les résidences principales représentent 86,7 % des logements marnais contre 87,3 % en 2009. En France de province, elles ne représentent que 80,6 % du parc global. Au niveau intercommunal, dans la communauté de communes de la Moivre à la Coole, plus de 9 logements sur 10 sont des résidences principales. En revanche, dans les communautés de communes de la Brie Champenoise, de Sézanne, Sud-ouest marnais, de l'Argonne champenoise et de Perthois-Bocage et Der, la part des résidences principales est en dessous de 80 %. Cette part plus faible s'explique soit par un taux de résidences secondaires élevé, soit par un fort taux de vacance.

Les parts les plus élevées de résidences secondaires sont observées dans les communautés de communes de la Brie champenoise et de Perthois-Bocage et Der avec des taux respectifs de 11,0 % et 11,2 %. Le fort taux de résidences secondaires sur ces territoires s'explique soit par leur positionnement géographique, proche de la région parisienne pour la communauté de communes de la Brie champenoise, soit par leur attrait touristique avec la présence du Lac du Der pour la communauté de communes de Perthois-Bocage et Der. La part des résidences secondaires dans la Marne n'est que de 3,3 %. Elle s'élève à 10 % en France de province.

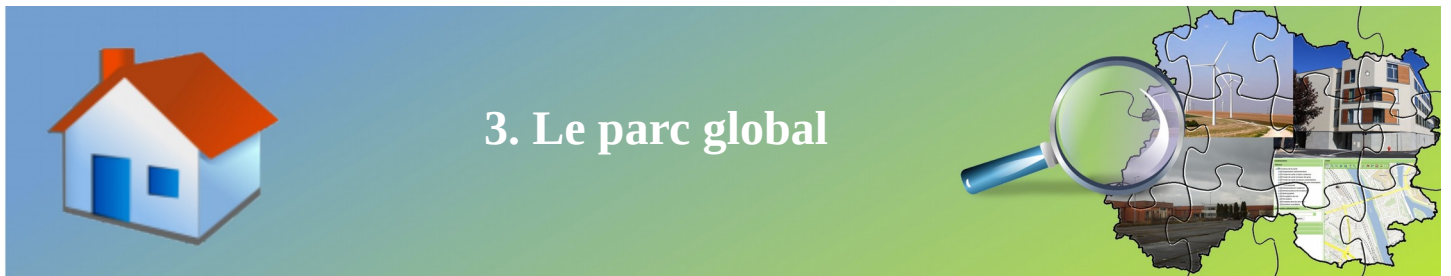
En 2015, la part des logements vacants¹ dans le parc marnais atteint 10,1 %, soit 0,6 point de plus qu'en 2009, ce qui représente environ 3 200 logements supplémentaires. Le taux régional s'élève à 10,5 % et celui de la France de province à 9,4 %. Onze territoires marnais enregistrent des taux de vacance supérieurs à 10 %, les plus élevés s'observant dans la communauté d'agglomération d'Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne (12,7 %), et dans les communautés de communes de l'Argonne champenoise (13,8 %) et de Vitry Champagne et Der (15,2 %). La communauté de communes de la Moivre à la Coole présente le taux de vacance le plus bas du département (6,9 %).

Structure du parc en 2015

	Résidences principales		Résidences secondaires		Logements vacants	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
CU Grand Reims	136 559	89,1%	3 528	2,3%	13 190	8,6%
CA Châlons-en-Champagne	34 974	87,7%	717	1,8%	4 206	10,5%
CC Paysages de la Champagne	9 999	80,3%	1 016	8,2%	1 442	11,6%
CC Grande Vallée de la Marne	6 786	85,2%	367	4,6%	809	10,2%
CA Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne	22 833	84,4%	783	2,9%	3 446	12,7%
CC Brie Champenoise	3 233	77,8%	457	11,0%	466	11,2%
CC Sézanne, Sud-ouest Marnais	10 029	79,8%	1 188	9,5%	1 351	10,7%
CC Sud Marnais	2 667	83,5%	163	5,1%	363	11,4%
CC Suipe et Vesle	2 833	86,0%	91	2,8%	370	11,2%
CC Argonne Champenoise	5 505	79,4%	471	6,8%	960	13,8%
CC Moivre à la Coole	3 738	90,7%	96	2,3%	286	6,9%
CC Côtes de Champagne et Val de Saulx	5 193	84,7%	209	3,4%	732	11,9%
CC Vitry Champagne et Der	11 225	82,9%	253	1,9%	2 057	15,2%
CC Perthois-Bocage et Der	2 449	79,6%	344	11,2%	285	9,3%
Marne	259 380	86,7%	9 733	3,3%	30 092	10,1%
Région Grand Est	2 460 796	85,9%	104 401	3,6%	300 061	10,5%
France de province	23 468 358	80,6%	2 909 841	10,0%	2 725 134	9,4%

Source : Filocom 2015

¹ D'une manière générale, il est admis qu'un taux de vacance « raisonnable » se situe autour de 6 à 7% (source Insee) et autour de 8 à 9 % (source Filocom), seuil permettant à la fois la fluidité des parcours résidentiels et l'entretien du parc de logements. (référence : écart de deux points entre les taux de vacance Insee et Filocom au niveau France métropolitaine).

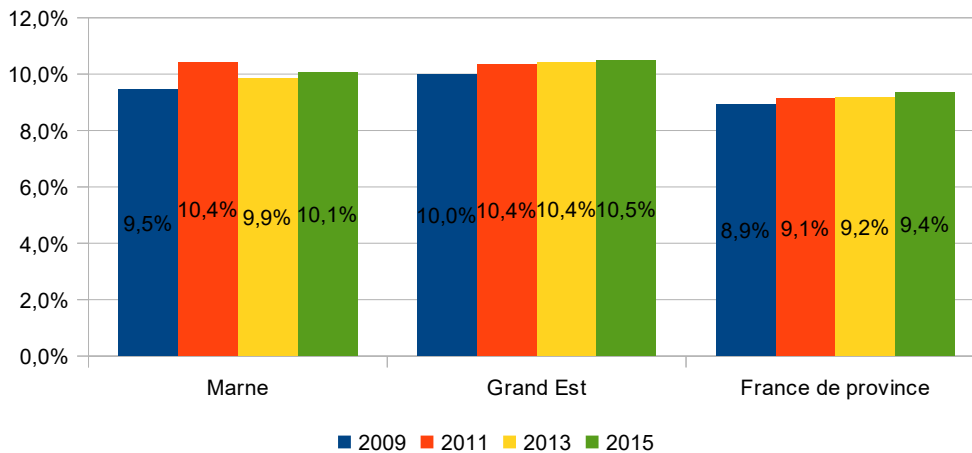


3. Le parc global

Dans la Marne, le taux de vacance augmente sensiblement entre 2009 et 2011 (+0,9 point), puis baisse de 2011 à 2013 (-0,5 point) et progresse de nouveau jusqu'en 2015. Au niveau régional et de la France de province, le taux de vacance enregistre une hausse constante entre 2009 et 2015, même si l'augmentation est quasi nulle entre 2011 et 2013.

Entre 2009 et 2011, le nombre de logements vacants progresse de 12,1 % dans la Marne, hausse bien supérieure à celles enregistrées dans la région Grand Est (+5,6 %) et en France de province (+4,7 %). En revanche, sur la période 2011-2013, le nombre de logements vacants baisse sensiblement dans la Marne (-3,6 %), alors qu'il continue de progresser dans la région Grand Est et la France de province. Sur la dernière période observée 2013-2015, le nombre de logements vacants augmente de 1,9 % dans la région Grand Est et de 4,1 % en France de province.

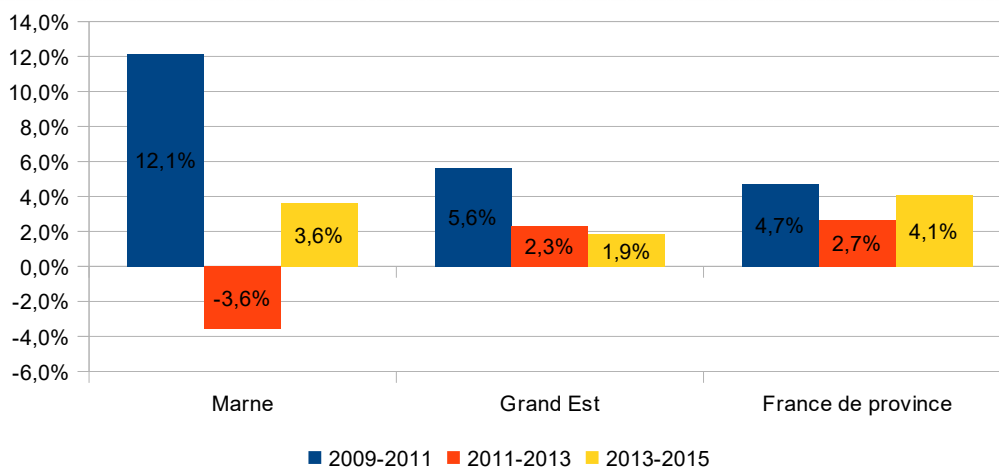
Évolution du taux de vacance entre 2009 et 2015



Source : Filocom 2009, 2011, 2013 et 2015

Entre 2013 et 2015, au niveau intercommunal, seul un territoire enregistre une très légère baisse du nombre de logements vacants : la communauté de communes de l'Argonne champenoise (-0,3%). Celle-ci enregistre néanmoins un taux de vacance élevé (13,8 %). Les plus fortes augmentations du nombre de logements vacants sont observées dans les communautés de communes de Suipe et Vesle, des Côtes de Champagne et Val de Saulx et de Vitry, Champagne et Der, avec respectivement +11,1 %, +12,6 % et +16,3 %.

Évolution du nombre de logements vacants entre 2009 et 2015



Source : Filocom 2009, 2011, 2013 et 2015



3. Le parc global



3.3 Les propriétaires occupants

Une majorité de propriétaires occupants

En 2015, la Marne compte 51,3 % de propriétaires occupants, soit 7,2 points de moins que le niveau régional et 8,5 points de moins que le niveau France de province. En revanche, la part des locataires HLM-SEM s'élève à 26,0 % dans le département alors qu'elle n'est que de 14,9 % dans la région Grand Est et 13,2 % au niveau de la France de province. Entre 2009 et 2015, la répartition des statuts d'occupation dans les résidences principales varie très peu.

Dans les communautés de communes de la Moivre à la Coole et de Perthois-Bocage et Der, plus de 8 logements sur 10 sont occupés par leurs propriétaires. À l'inverse, la communauté urbaine du Grand Reims et la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne enregistrent des parts relativement peu élevées de propriétaires occupants, respectivement 41,7 % et 48,6 %. Ces deux agglomérations portées par les villes de Reims et Châlons-en-Champagne, tout comme la communauté de communes de Vitry, Champagne et Der portée par Vitry-le-François, observent des parts de locataires HLM-SEM importantes, supérieures à 30 % et supérieures à la part des locataires du secteur privé. Dans tous les autres territoires marnais, les locataires du secteur privé sont plus nombreux que les locataires du secteur public.

Statuts d'occupation des résidences principales en 2015

	Propriétaires occupants	Locataires HLM-SEM	Locataires secteur privé	Locataires des collectivités publiques, occupants à titre gratuit ou soumis à bail rural
CU Grand Reims	41,7%	32,8%	24,1%	1,4%
CA Châlons-en-Champagne	48,6%	32,7%	16,2%	2,4%
CC Paysages de la Champagne	75,9%	3,3%	17,6%	3,3%
CC Grande Vallée de la Marne	71,2%	11,5%	15,4%	1,9%
CA Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne	59,3%	17,3%	21,5%	1,9%
CC Brie Champenoise	66,8%	10,1%	19,9%	3,1%
CC Sézanne, Sud-ouest Marnais	71,9%	8,0%	17,0%	3,1%
CC Sud Marnais	68,5%	12,1%	17,2%	2,2%
CC Suipe et Vesle	64,0%	14,7%	16,0%	5,3%
CC Argonne Champenoise	71,0%	9,4%	15,6%	4,0%
CC Moivre à la Coole	84,2%	2,7%	10,8%	2,3%
CC Côtes de Champagne et Val de Saulx	75,7%	7,4%	13,0%	3,9%
CC Vitry Champagne et Der	52,2%	30,0%	15,7%	2,2%
CC Perthois-Bocage et Der	81,3%	2,6%	13,0%	3,1%
Marne	51,3%	26,0%	20,7%	2,0%
Région Grand Est	58,5%	14,9%	24,2%	2,4%
France de province	59,8%	13,2%	24,5%	2,5%

Source : Filocom 2015



3. Le parc global



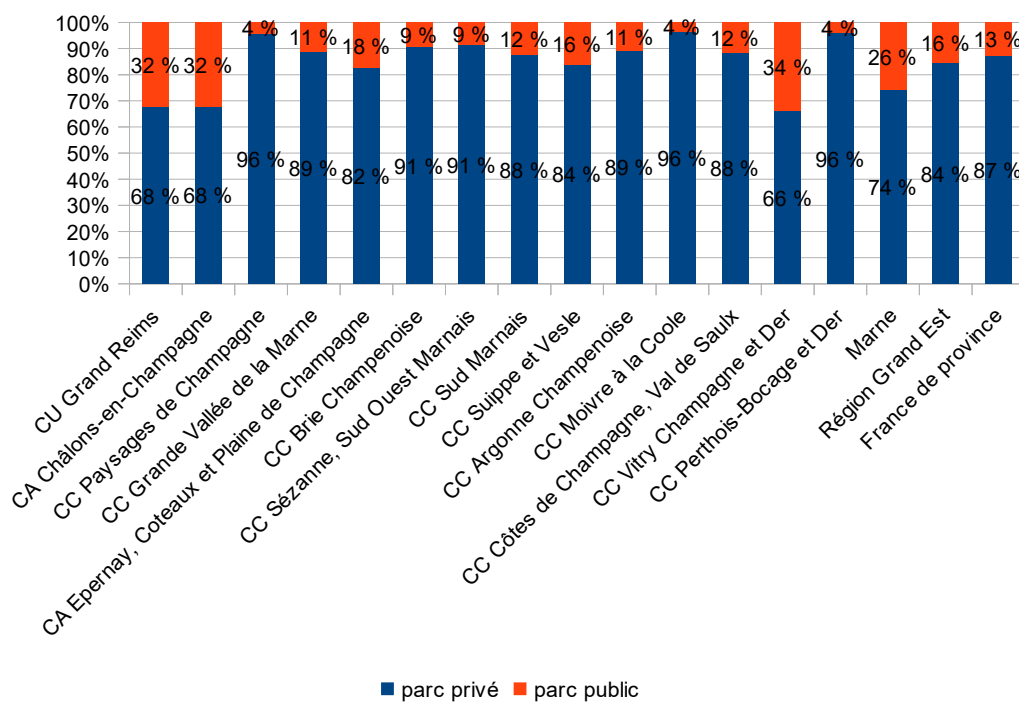
3.4 Le parc privé

Un parc privé prédominant

En 2015, le parc privé dans la Marne représente les trois quarts du parc de logements global. Cette prédominance du parc privé à l'échelon départemental est cependant inférieure à celles du niveau régional (84 %) et du niveau national hors Île-de-France (87 %).

La communauté urbaine du Grand Reims, la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne et la communauté de communes de Vitry, Champagne et Der possèdent un parc public important (un tiers du parc global). Dans les autres territoires, la part du parc privé oscille entre 82 % (communauté d'agglomération Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne) et 96 % (communautés de communes Paysages de la Champagne, Moivre à la Coole et Perthois-Bocage et Der).

Répartition parc privé / parc public² en 2015



Source : Filocom 2015

A retenir

- Un parc de logements qui augmente plus vite que le nombre de ménages (notamment dans la CC Vitry, Champagne et Der où le parc progresse alors que le territoire perd des ménages) hormis dans la CC de la Brie Champenoise
- Des taux de vacance élevés dans la CA d'Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne et les CC de l'Argonne Champenoise et De Vitry, Champagne et Der

2 Parc privé : personnes physiques et autres personnes morales – Parc public : HLM-SEM et collectivités territoriales

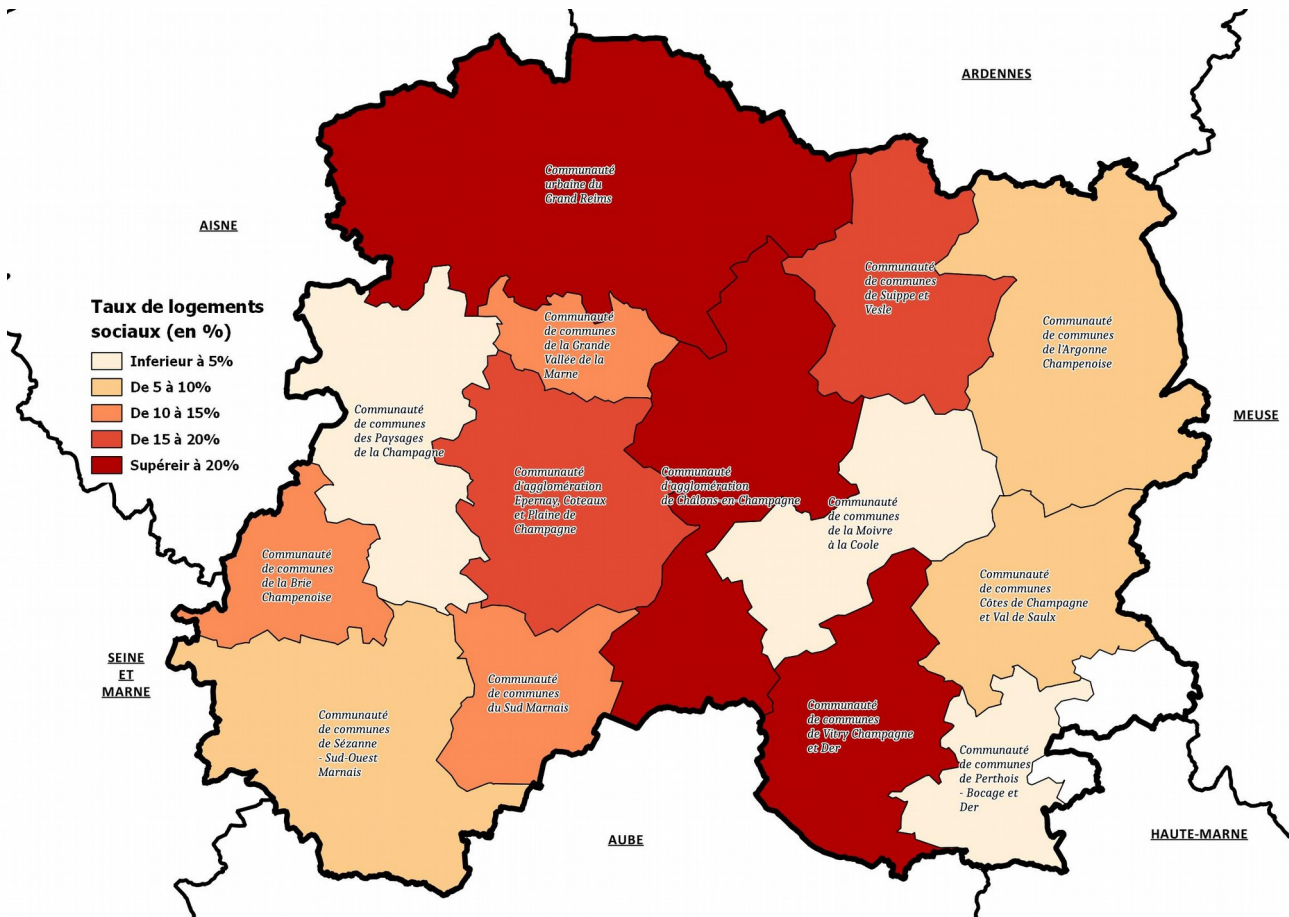


4. Le parc locatif social



Au 1^{er} janvier 2018, 73 362 logements composent le parc locatif social marnais, soit 910 logements de plus qu'en 2015. En 2015, le taux de logements sociaux dans le département s'élève à 27,9 %. Il est de 17,1 % dans la région Grand Est et de 14,6 % au niveau de la France de province. La Marne est l'un des quatre départements français les plus dotés en logements sociaux avec les Hauts-de-Seine (28 %), le Val-de-Marne (29 %) et la Seine-Saint-Denis (36 %). Avec plus de 1 logement sur 3, la communauté de communes de Vitry, Champagne et Der, la communauté urbaine du Grand Reims et la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne enregistrent les plus forts taux de logements locatifs sociaux, respectivement 38,3 %, 34,6 % et 34,3 %. Ces fortes parts sont portées essentiellement par les villes centre avec notamment la ville de Vitry-le-François où 2 logements sur 3 appartiennent au parc public. Les 3 territoires les moins dotés en logements locatifs sociaux sont les communautés de communes des Paysages de la Champagne et Perthois-Bocage et Der avec des parts inférieures à 4 % ainsi que la communauté de communes de la Moivre à la Coole avec un taux inférieur à 3 %.

Taux de logements locatifs sociaux par EPCI dans la Marne en 2015



Source : RPLS 2018



4. Le parc locatif social

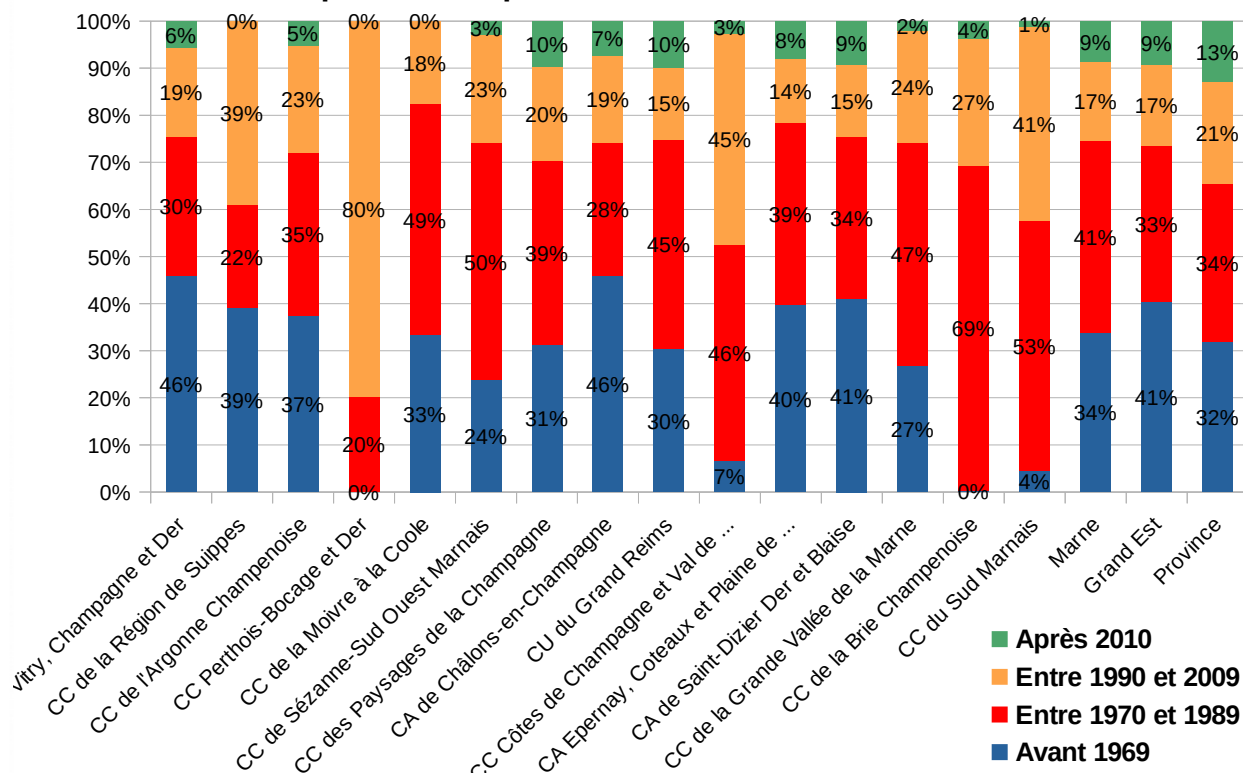


4.1 L'ancienneté du parc

34 % des logements du parc locatif social marnais datent d'avant 1969, 41 % des logements ont été construits entre 1970 et 1989, 17 % entre 1990 et 2009 et 9 % datent d'après 2000. Le parc locatif social régional enregistre une part plus élevée de logements anciens (41 %). En revanche au niveau national, le parc est plus récent (34 % de logements construits après 1990).

Les territoires marnais affichent des profils très différents. Le parc locatif social de la communauté de communes Perthois-Bocage et Der ne compte aucun logement d'avant 1969. La communauté de communes de la Brie champenoise ne compte qu'un seul logement d'avant 1969, mais 69 % des logements y ont été construits entre 1970 et 1989. Avec 46 % des logements locatifs sociaux construits avant 1969, la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne et la communauté de communes de Vitry, Champagne et Der possèdent les parcs les plus anciens du département. 8 logements sur dix ont été construits entre 1990 et 2009 dans la communauté de communes Perthois-Bocage et Der. Aucun logement locatif social n'a été construit depuis 2000 dans les communautés de communes de la Moivre à la Coole, de la région de Suippes et du Perthois-Bocage et Der. La communauté urbaine du Grand Reims regroupe le plus grand nombre et le taux le plus élevé (10 %) de logements locatifs sociaux construits depuis 2000.

Répartition du parc locatif social selon l'ancienneté



Source : RPLS 2018



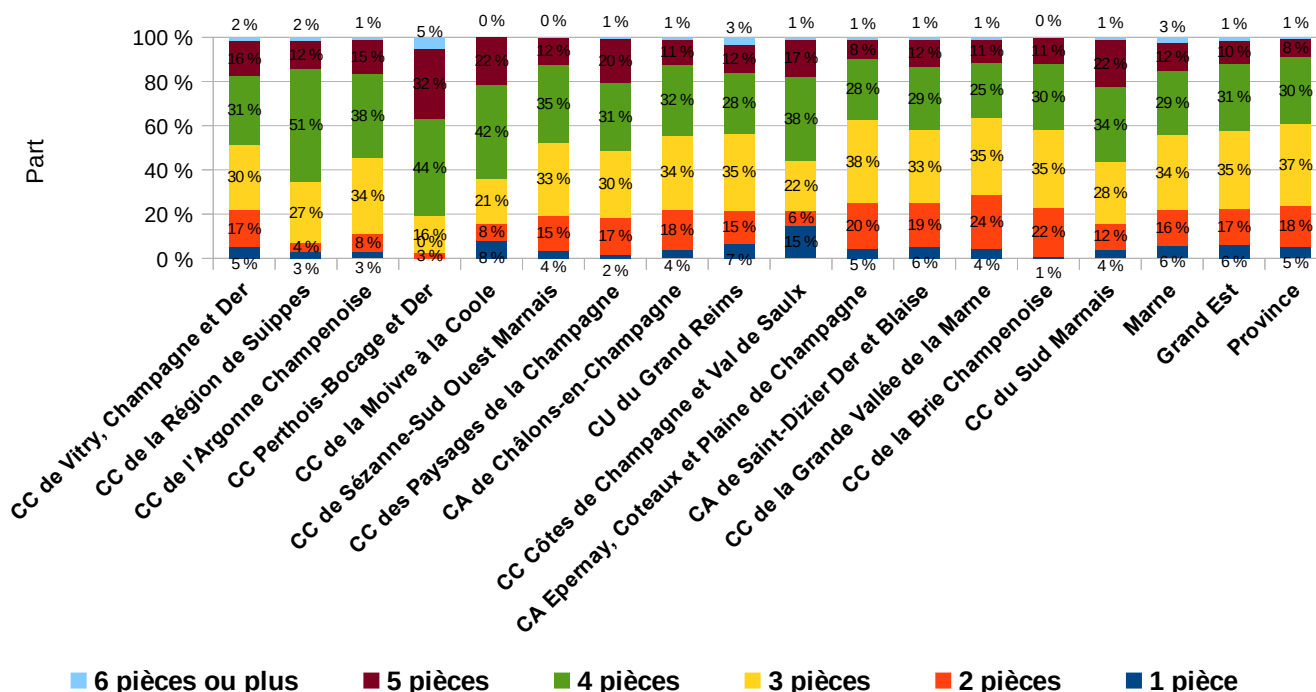
4. Le parc locatif social



4.2 La taille des logements

En 2018, le parc locatif social marnais compte 22 % de petits logements (1 et 2 pièces), 63 % de logements de taille intermédiaire (3 et 4 pièces) et 15 % de grands logements (5 pièces et plus). La région Grand Est et la France de province présentent des taux de logements intermédiaires légèrement supérieurs (3 et 4 points au-dessus) et des taux inférieurs de grands logements (4 et 6 points en dessous). Le parc locatif social de la communauté de communes des Côtes de Champagne et Val de Saulx est composé de 15 % de logements de une pièce, part la plus élevée du département. Les logements de 3 et 4 pièces composent la majorité du parc social dans tous les territoires. Dans la communauté de commune de la région de Suippes, 1 logement sur 2 est composé de 4 pièces. La part des logements de très grande taille (6 pièces et plus) oscille entre 0 % et 5 %.

Répartition du parc locatif social selon la typologie



Source : RPLS 2018

4.3 La fluidité du parc

Une vacance en baisse

Au 1^{er} janvier 2018, le taux de vacance dans le parc locatif social marnais est de 4,2 %, légèrement au-dessus du taux régional et de 1,1 points au-dessus du taux de la France de province. Ce taux est en baisse constante depuis 2015. Cette baisse de la vacance s'observe dans la majorité des EPCI.

Malgré une baisse très significative depuis 2015 (- 43 %), les communautés de communes de Vitry, Champagne et Der et des Côtes de Champagne et Val de Saulx, conservent le taux de vacance le plus élevé du département.

Les taux de vacance les plus bas s'observent dans les communautés de communes de la Brie Champenoise (1,5 %) et du Sud Marnais (2,2 %).

Dans la Marne, 2096 logements sont vides, c'est-à-dire en cours ou en attente de travaux, de vente ou de démolition, soit 2,9 % du parc social. Les communautés de communes du Perthois-Bocage et Der (16,5 %), de Vitry, Champagne et Der (11,5 %) et de l'Argonne champenoise (10,4 %) affichent les taux de logements vides les plus élevés.



4. Le parc locatif social



Une mobilité élevée

Le taux de mobilité dans le parc social marnais est de 11,5 %, valeur supérieure de 0,4 point à la région Grand Est et 1,2 points à la France de province.

À l'inverse de 2015 où elle occupait le bas du classement avec le taux le plus bas (7,8 %), la communauté de communes du Perthois-Bocage et Der enregistre en 2018 le taux de mobilité le plus élevé du département : 1 logement social sur 5 a changé au moins une fois de locataires en 2018. Le taux le plus bas est observé dans la communauté de communes de la Brie Champenoise (9,4 %).

La vacance et la mobilité dans le parc locatif social au 01/01/2018

	Taux de vacance	Taux de logements vides	Taux de mobilité
CU du Grand Reims	3,8%	2,3%	10,4%
CA de Châlons-en-Champagne	3,0%	2,2%	14,9%
CA Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne	3,1%	0,8%	12,8%
CC Côtes de Champagne et Val de Saulx	13,2%	8,6%	11,3%
CC de la Brie Champenoise	1,5%	1,5%	9,4%
CC de la Grande Vallée de la Marne	2,2%	0,5%	12,5%
CC de la Moivre à la Coole	4,9%	0,0%	10,8%
CC de la Région de Suippes	7,7%	4,2%	15,5%
CC de l'Argonne Champenoise	8,6%	10,4%	14,3%
CC de Sézanne-Sud Ouest Marnais	3,8%	7,8%	15,9%
CC des Paysages de la Champagne	3,0%	0,0%	13,7%
CC de Vitry, Champagne et Der	13,3%	11,5%	10,9%
CC du Sud Marnais	2,2%	1,0%	15,1%
CC Perthois-Bocage et Der	6,3%	16,5%	18,8%
Marne	4,2%	2,9%	11,5%
Grand Est	3,9%	2,9%	11,1%
France de province	3,1%	2,3%	10,7%

Source : RPLS 2018

4.4 Le financement du parc social

En termes de financement, le département de la Marne présente un profil similaire à la région Grand Est : le Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) est majoritairement représenté avec 86 % des financements de logements sociaux. Cependant seulement un quart des logements du parc marnais sont financés à l'aide d'un PLUS après 1977 pour un tiers au niveau régional.

Alors que la part des logements financés à l'aide d'un prêt locatif intermédiaire (PLI) est de 6 % dans la Marne, les communautés de communes des Côtes de Champagne et Val de Saulx et de Perthois-Bocage et Der se démarquent avec des parts beaucoup plus élevées, respectivement 20 % et 15 %. La part de logements construits avec l'aide de PLUS dans la communauté de communes Côtes de Champagne et Val de Saulx n'est que de 71 %, soit 15 points en dessous de la moyenne départementale. Cette communauté de communes enregistre également la part de logements financés par des prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI) la plus élevée du département (8%).

Les financements par des prêts locatifs sociaux (PLS) sont absents dans les communautés de communes de la Brie champenoise, de l'Argonne champenoise et de Perthois-Bocage et Der.



4. Le parc locatif social



Répartition du parc social par type de financement

	PLAI	PLUS av.77	PLUS ap.77	PLS	PLI
CU du Grand Reims	3%	59%	25%	7%	6%
CA de Châlons-en-Champagne	3%	64%	25%	3%	5%
CA Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne	3%	64%	26%	2%	6%
CC Côtes de Champagne et Val de Saulx	8%	37%	34%	1%	20%
CC de la Brie Champenoise	2%	29%	63%	0%	6%
CC de la Grande Vallée de la Marne	2%	55%	32%	6%	5%
CC de la Moivre à la Coole	1%	75%	20%	2%	3%
CC de la Région de Suippes	4%	47%	29%	8%	12%
CC de l'Argonne Champenoise	7%	64%	27%	0%	1%
CC de Sézanne-Sud Ouest Marnais	3%	56%	36%	3%	2%
CC des Paysages de la Champagne	4%	45%	47%	2%	2%
CC de Vitry, Champagne et Der	3%	72%	21%	1%	4%
CC du Sud Marnais	6%	46%	37%	4%	7%
CC Perthois-Bocage et Der	6%	18%	61%	0%	15%
Marne	3%	60%	26%	5%	6%
Grand Est	4%	52%	34%	4%	6%
France de province	6%	45%	41%	5%	3%

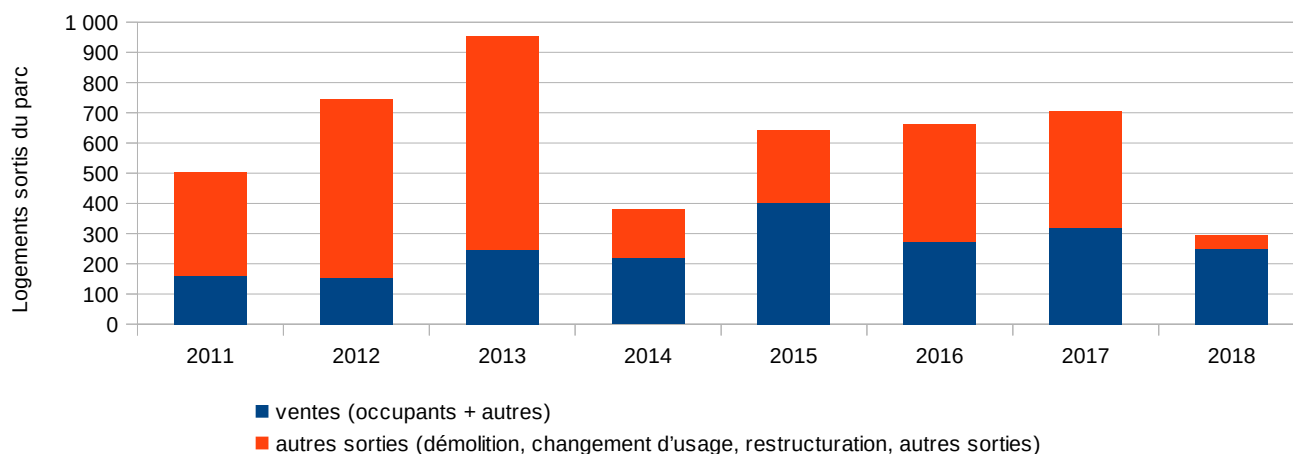
Source : RPLS 2018

4.5 Les sorties de parc

Une hausse des ventes

Au 1^{er} janvier 2018, 293 logements sont sortis du parc social dans la Marne. Entre 2015 et 2017, le nombre de logements sortis du parc a progressé pour atteindre 703 logements en 2017, puis a enregistré une forte baisse de 58 % en 2018. Alors qu'en 2017, les raisons de sorties du parc des logements sociaux correspondaient principalement à des démolitions (53 %), en 2018 ce sont les ventes (à leurs occupants ou autres acheteurs) qui prédominent avec 85 %.

Évolution des logements sortis du parc social dans la Marne entre 2011 et 2018



Source : RPLS 2018



4. Le parc locatif social

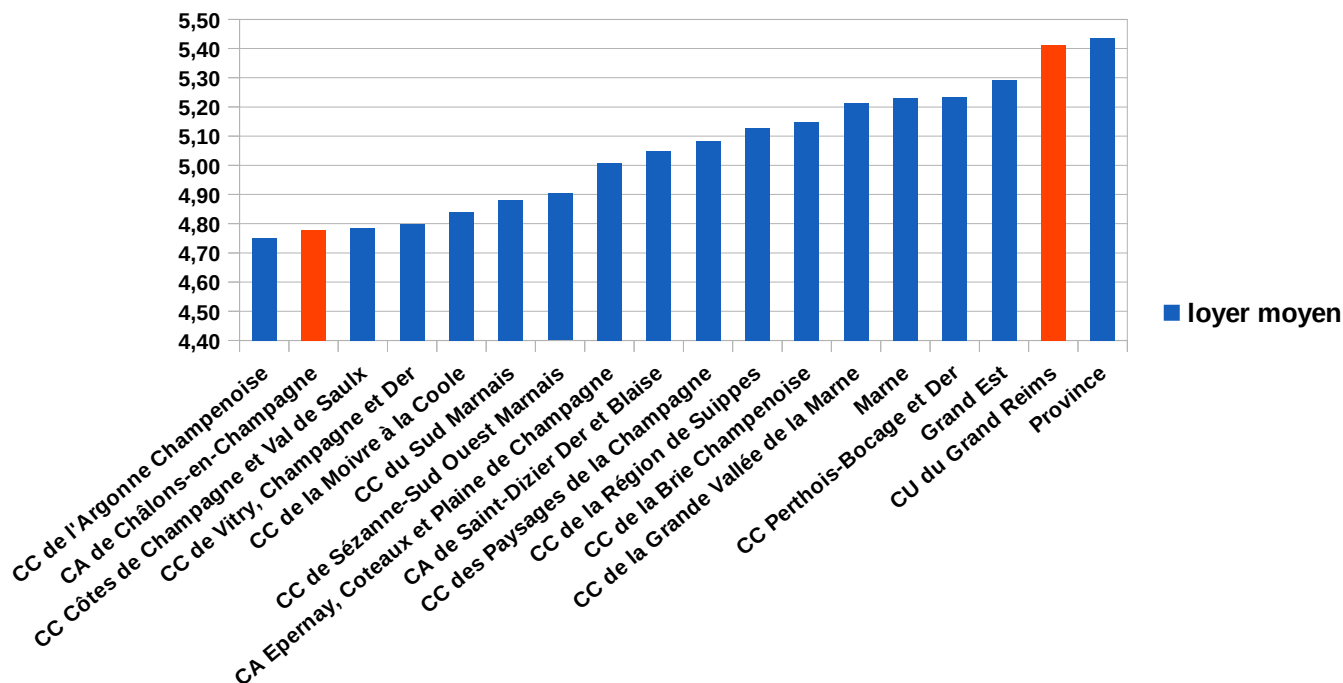


4.6 Les loyers

Au 1^{er} janvier 2018, le loyer moyen dans la Marne se situe à 5,23 €/m² de surface habitable, légèrement en deçà de celui de la région Grand Est et de la France de province (5,44 €/m²). Il est stable par rapport à celui de 2015.

Au niveau intercommunal, le loyer moyen oscille entre 4,75 €/m² dans la communauté de communes de l'Argonne champenoise et 5,41 €/m² dans la communauté urbaine du Grand Reims sans évolution notable depuis 2015. La position de la communauté d'agglomération de Chalons-en-Champagne avec le 2^e parc en volume et le 2^e plus bas loyer moyen du département est à noter.

Loyers moyens (€/m²) en 2018



Source : RPLS 2018

4.7 La demande en logements locatifs sociaux

Fin décembre 2018, le Système National d'Enregistrement (SNE) comptabilise 15 179 demandes de logement locatif social en cours dans le département de la Marne. 17 272 demandes ont été radiées du système, dont 47 % pour attribution et 49 % pour non renouvellement de la demande. Au 31 décembre 2018, le stock s'établit à 15 225 demandes effectives, soit une baisse de 2,8 % par rapport à 2017

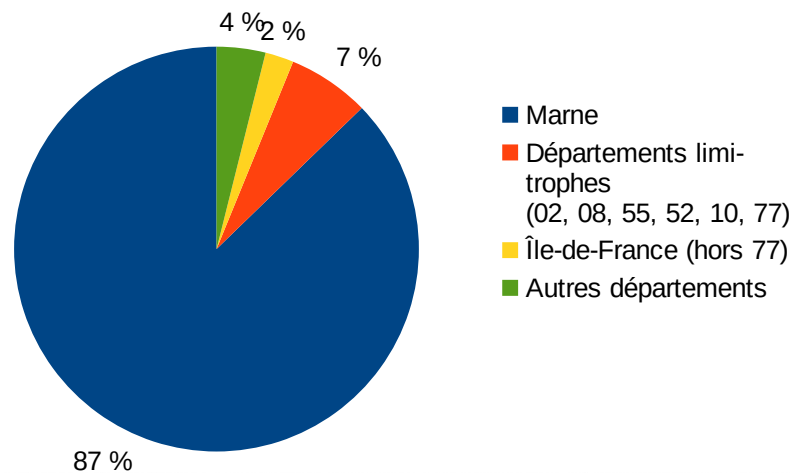


4. Le parc locatif social



Une large majorité de personnes (près de 9 sur 10) en attente de logement social dans la Marne résident déjà dans le département.

Origine géographique du demandeur de logement locatif social dans la Marne en 2018

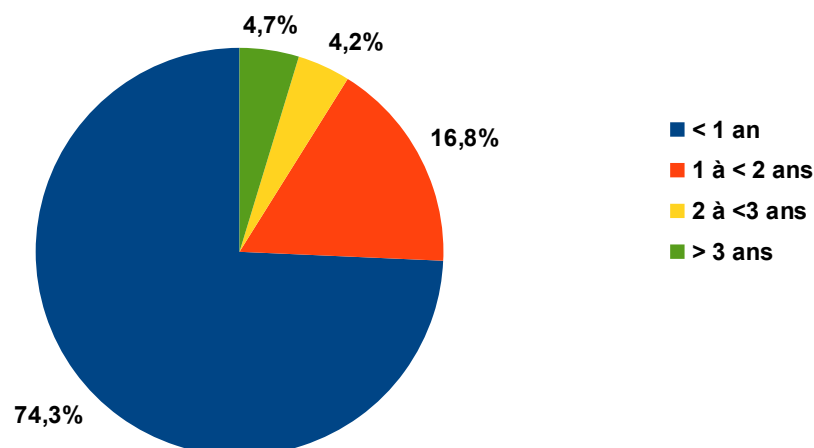


Source : SNE 2018³

3/4 des demandes en cours à la fin décembre 2018 datent de moins d'un an et moins d'une demande sur 10 a plus de 2 ans. L'ancienneté moyenne des demandes dans le département est de 11 mois contre le double au niveau national (22 mois).

Au niveau intercommunal, tous les territoires enregistrent une grande majorité de demandes récentes avec des taux qui varient de 71 % dans la communauté urbaine du Grand Reims à 100 % dans la communauté de communes du Perthois, Bocage et Der.

La demande en logement locatif social dans la Marne en 2018 selon l'ancienneté



Source : SNE 2018

³ L'origine géographique du demandeur n'est pas renseignée dans près de 20 % des dossiers



4. Le parc locatif social

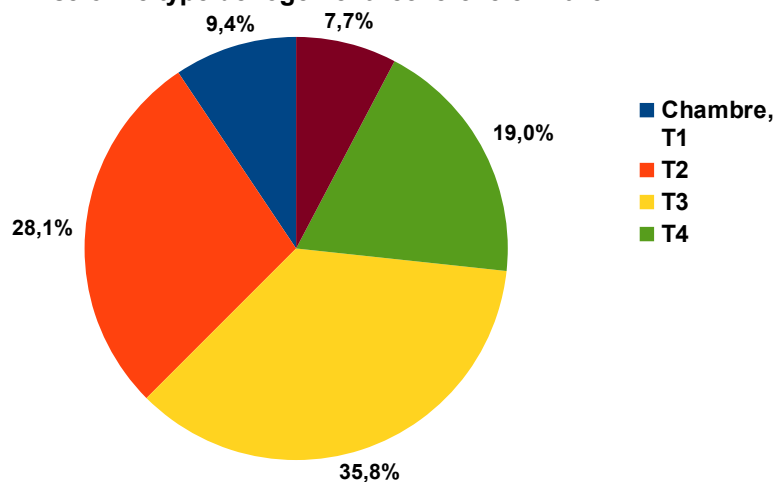


Les logements les plus recherchés dans la Marne sont les T3 (plus d'1 demande sur 3). Dans les intercommunalités, cette typologie de logements est également la plus demandée, hormis dans la communauté de communes des Côtes de Champagne et Val de Saulx où 4 demandes sur 10 concernent des T4.

On notera une demande de petits logements (chambre ou T1) plus faible qu'au niveau national (15 %) et portée principalement par la communauté urbaine de Reims.

La demande de grands logements (T4 et +) est plus représentée dans la Marne (27 %), notamment dans la communauté urbaine du Grand Reims et la communauté d'agglomération de Chalons-en-Champagne, qu'au niveau national (22 %).

La demande en logement locatif social dans la Marne selon le type de logement recherché en 2018

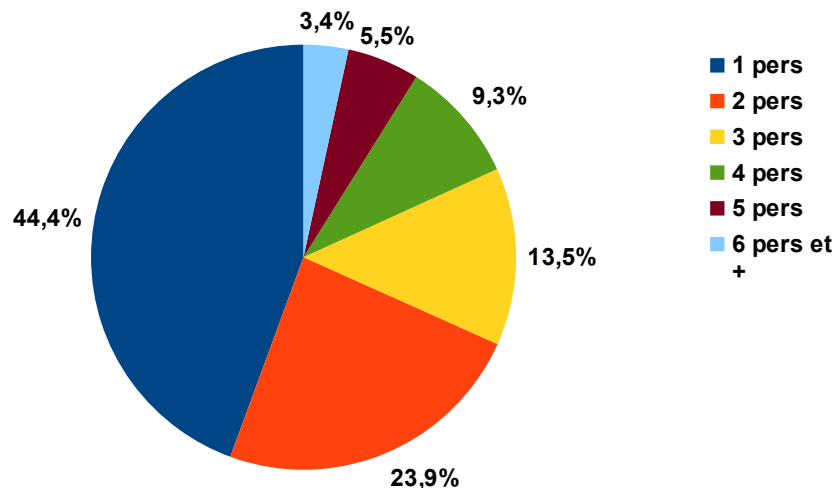


Source : SNE 2018

44 % des demandeurs de logement locatif social sont des personnes vivant seules. Ils représentent plus de la moitié des dossiers traités dans les communautés de communes du Perthois-Bocage et Der, de Vitry Champagne et Der et de l'Argonne Champenoise.

Les ménages de 5 personnes et plus sont moins de 9 % des demandeurs de logements sociaux dans la Marne. Ces chiffres sont conformes aux données nationales.

La demande en logement locatif social dans la Marne selon la taille du ménage en 2018



Source : SNE 2018



4. Le parc locatif social



4.8 Les opérations de rénovation urbaine

Dix ans après le lancement du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU, 2004-2015), la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a créé le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Sur la période 2014-2024, ce programme, doté de 10 milliards €, vise à requalifier durablement les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) en priorisant ceux dont les dysfonctionnements urbains sont les plus importants.

Dans la Marne, sur les 12 QPV existants, 7 sont éligibles au NPNRU dont 3 dans le cadre des quartiers d'intérêt national et 4 dans le cadre des quartiers d'intérêt régional.

Communes	NPRNU National	NPRNU Régional
Reims	Croix-Rouge Orgeval	Châtillons Europe
Vitry-le-François	Le Hamois	
Châlons-en-Champagne		Quartier Prioritaire Sud Quartier Prioritaire Ouest

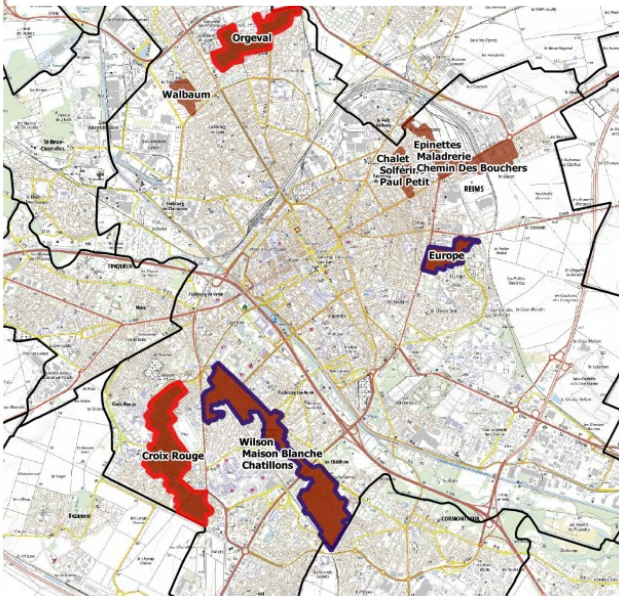
Source : DDT51



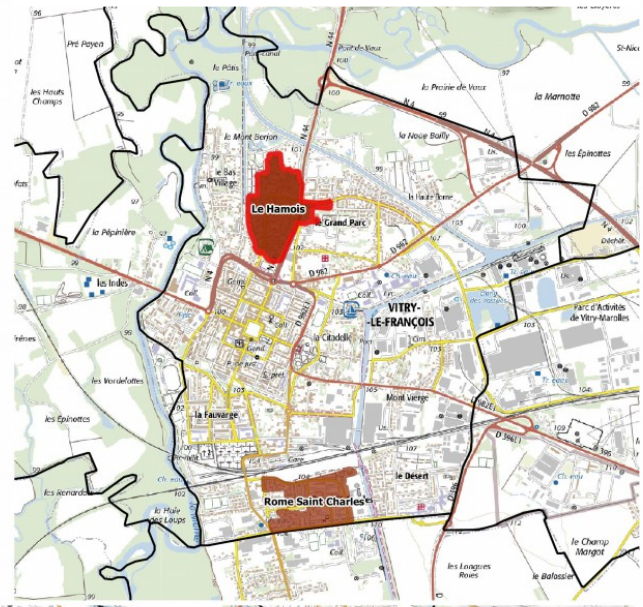
4. Le parc locatif social



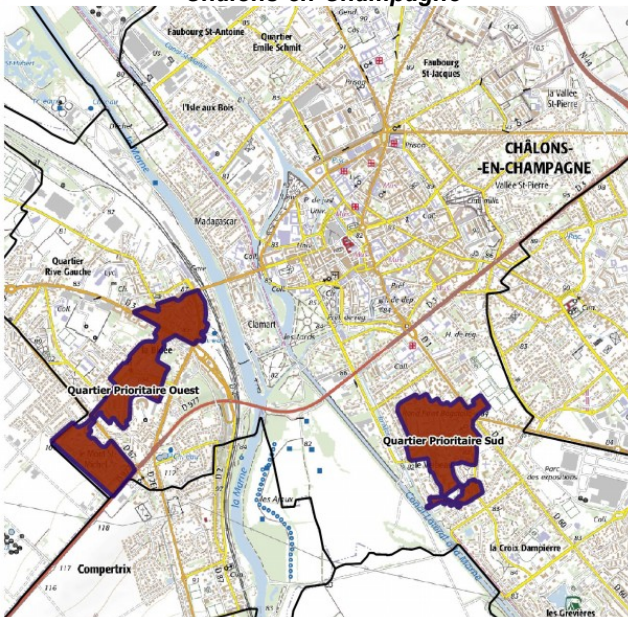
Les quartiers prioritaires de ville - Reims



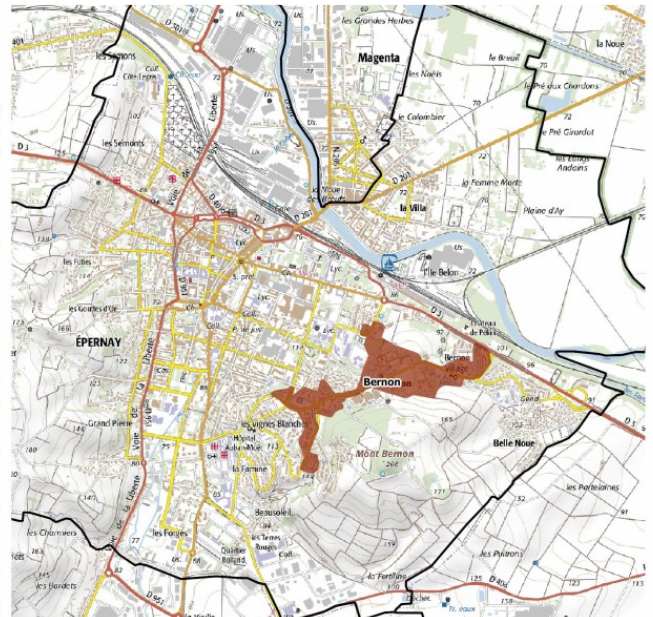
Les quartiers prioritaires de ville - Vitry-Le-François

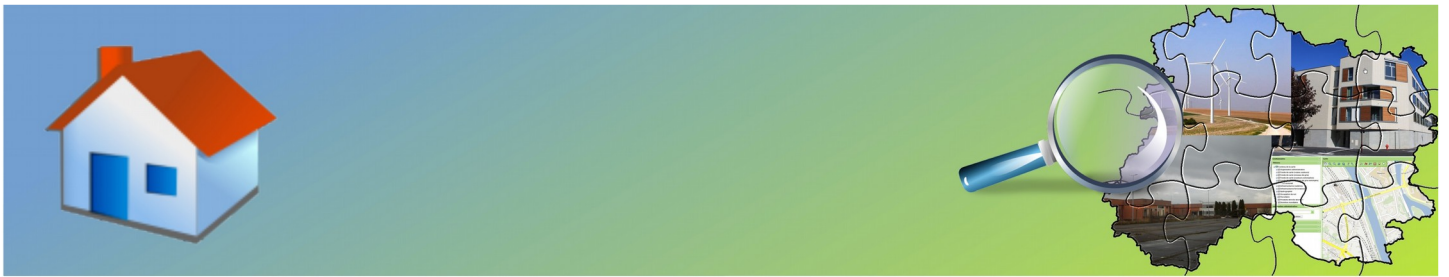


**Les quartiers prioritaires de ville -
Châlons-en-Champagne**



Les quartiers prioritaires de ville - Epernay





A retenir

- **Un fort taux de logements sociaux dans la Marne. Un parc locatif social localisé principalement à Reims, Chalons-en-Champagne et Vitry-le-François**
- **Un taux de vacance en baisse dans la Marne, mais des territoires encore très touchés : les CC des Côtes de Champagne et Vals de Saulx et de Vitry, Champagne et Der**
- **Un parc financé majoritairement par des PLUS**
- **Des demandes de logements sociaux exprimés principalement par des ménages d'une personne, pour des logements T3 et satisfaites dans des délais courts.**

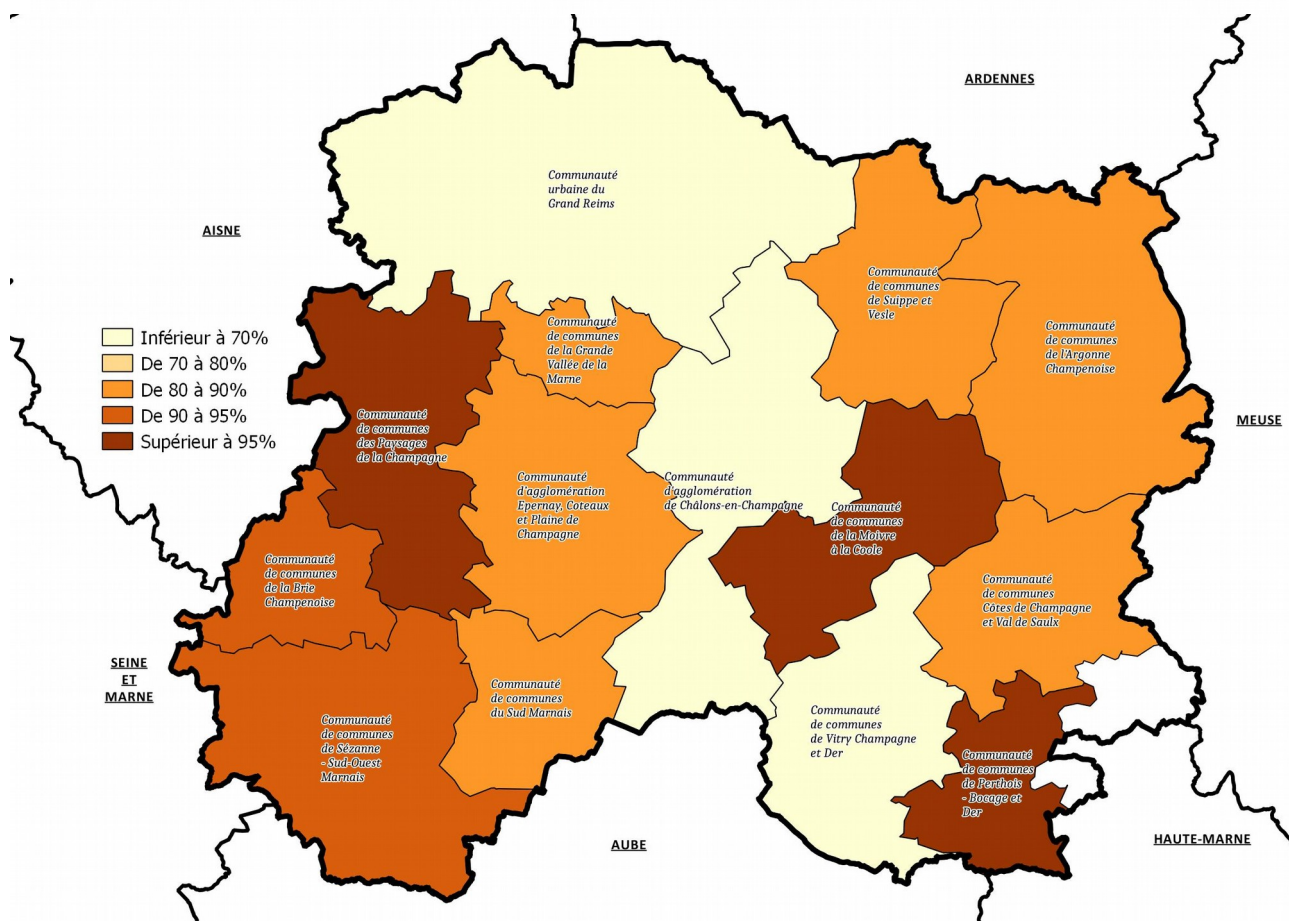


Pour rappel, le parc privé défini dans ce rapport correspond au parc des propriétaires ayant le statut de personne physique ou d'autres personnes morales.

Un parc privé en augmentation

En 2015, le parc privé dans la Marne représente les trois quarts du parc de logements global. Cette part départementale est cependant inférieure à celles observées au niveau régional (84 %) et en France de province (87 %). La communauté urbaine du Grand Reims, la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne et la communauté de communes de Vitry, Champagne et Der enregistrent les parts les moins élevées du département. Dans les communautés de communes des Paysages de la Champagne, de la Moivre à la Coole et de Perthois-Bocage et Der, plus de 9 logements sur 10 appartiennent au parc privé.

Part du parc privé dans le parc global en 2015



Source : Filocom 2015

Entre 2009 et 2015, le parc privé marnais augmente de 12 417 logements pour un total de 221 581 logements en 2015. La hausse s'élève à 5,9 % dans le département contre 5,2 % au niveau régional et 6,7 % pour la France de province. Cette augmentation est proche de celle observée pour l'ensemble du parc.

La communauté urbaine du Grand Reims enregistre la plus forte hausse parmi les territoires marnais : 8 % entre 2009 et 2015, soit une augmentation moyenne annuelle de 1,3 %. L'évolution moyenne annuelle du nombre de ménages sur la période 2007-2012 sur ce territoire n'est que de 0,6 %. Les autres territoires les plus marqués par une croissance du parc privé sont la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne (+6,3 %), la communauté de communes de la Région de Suippes (+6,7 %) et la communauté de communes de la Moivre à la Coole (+6,2 %).



5. Le parc privé



5.1 L'ancienneté du parc

La prédominance des logements construits avant 1949

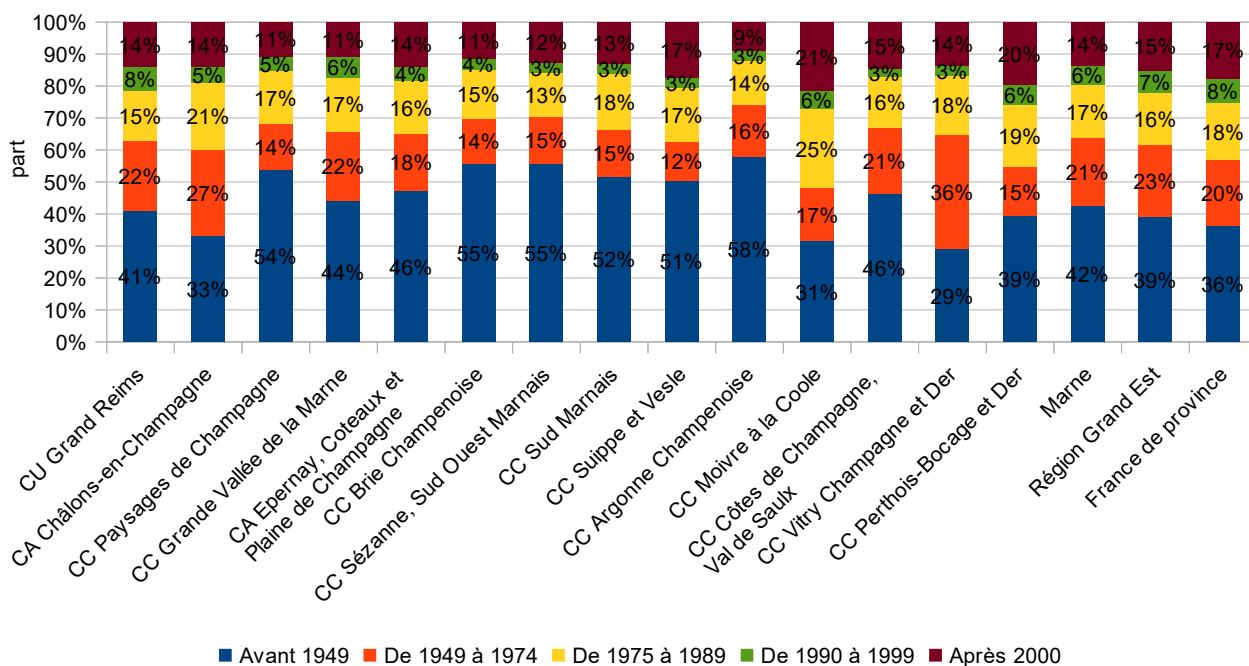
Le parc privé marnais est relativement ancien. 42 % des logements ont été construits avant 1949, les deux tiers avant 1974. Cette part est plus faible au niveau régional et national. Les logements construits après 2000 ne représentent que 14 % du parc privé dans la Marne. Ils représentent 15 % dans la région Grand Est et 17 % en France de province.

Au niveau intercommunal, le caractère ancien du parc privé est particulièrement marqué dans six territoires où plus de la moitié des logements date d'avant 1949 : les communautés de communes des Paysages de la Champagne, de la Brie Champenoise, de Sézanne, Sud-ouest marnais, du Sud marnais, de la Région de Suippes et de l'Argonne champenoise. Sur ce dernier territoire, 58 % des logements ont été construits avant 1949 et les trois quarts avant 1974. Seuls 9 % des logements ont été construits après 2000.

La communauté de communes de la Moivre à la Coole présente le parc privé le plus récent du département : 48 % des logements construits avant 1974, 25 % construits entre 1975 et 1989, 6 % entre 1990 et 1999 et 21 % après 2000.

La communauté de communes Vitry, Champagne et Der enregistre la part des logements les plus anciens la moins élevée du département (29 %), mais la part des logements construits entre 1949 et 1974 la plus élevée.

Répartition du parc privé selon l'ancienneté



Source : Filocom 2015

5.2 La taille des logements

Une part non négligeable de grands logements

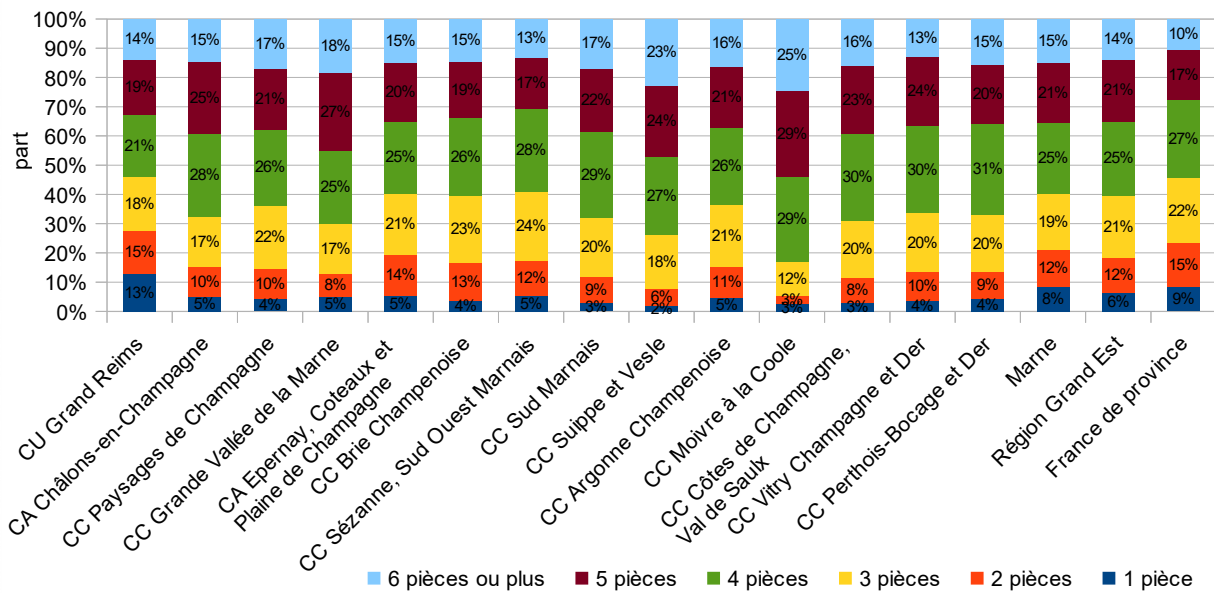
En 2015, dans la Marne, les logements de taille intermédiaire (3 et 4 pièces) sont prédominants (44 %) dans le parc privé. Cette proportion est néanmoins moins importante qu'au niveau régional (46 %) et national (49 %). Les logements de grande taille (5 et 6 pièces) représentent 36 % du parc privé marnais. Cette part est nettement plus élevée que celle observée au niveau de la France de province (27 %) : 21 % de logements de 5 pièces contre 17 % au niveau national et 15 % de logements de 6 pièces et plus contre 10 %. Les logements de petite taille (1 et 2 pièces) représentent un cinquième du parc privé dans le département.



5. Le parc privé

La communauté de communes de la Moivre à la Coole enregistre la part la plus élevée de logements de 5 et 6 pièces et plus (54 %). La communauté urbaine du Grand Reims enregistre, quant à elle, la part la plus élevée de logements de 1 et 2 pièces : 13 % de logements de 1 pièce et 15 % de logements de 2 pièces. Les parts des logements de taille intermédiaires oscillent dans le département entre 40 % pour la communauté urbaine du Grand Reims et 52 % pour la communauté de communes de Sézanne, Sud-ouest marnais.

Répartition du parc privé selon la typologie



Source : Filocom 2015

5.3 La vacance

Une vacance de longue durée importante sur certains territoires

En 2015 la Marne compte 22 936 logements vacants dans le parc privé, soit un taux de vacance de 10,4 %. Ce taux est en hausse de 0,7 point par rapport à 2009. Le taux de vacance départemental est similaire au taux régional et supérieur au taux observé en France de province (9,3 %).

Dix territoires marnais enregistrent des taux de vacance supérieurs à 10 %, les plus élevés s'observant dans la communauté de communes de l'Argonne champenoise (13,1 %), et la communauté d'agglomération d'Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne (13,0 %). La communauté de communes de la Moivre à la Coole affiche le taux de vacance le plus bas du département (6,8 %).

S'agissant de la durée de la vacance, la Marne présente sensiblement les mêmes répartitions qu'aux niveaux régional et national : 44 % de logements vacants depuis moins d'un an (vacance de courte durée), 24 % de logements vacants depuis plus d'un an et moins de trois ans (vacance de durée intermédiaire) et 32 % de logements vacants depuis plus de trois ans (vacance de longue durée).



5. Le parc privé

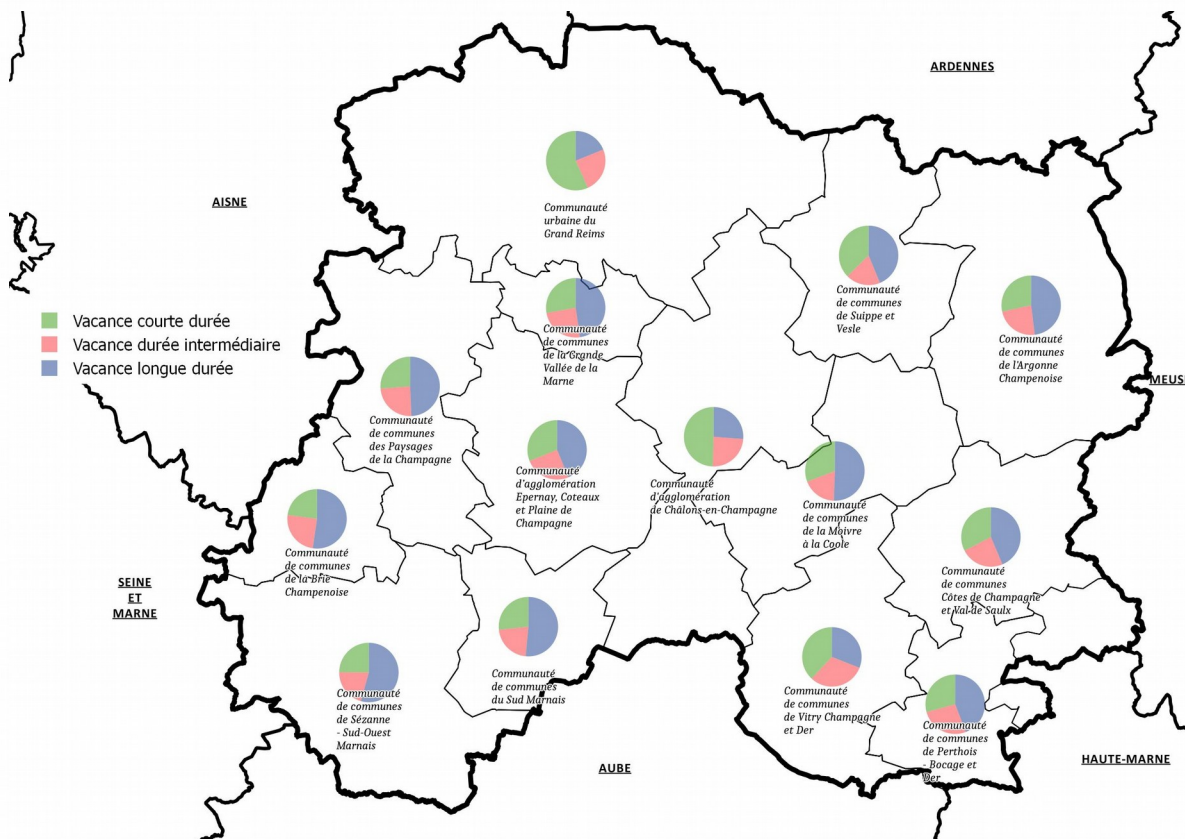


Au niveau intercommunal, de grands écarts existent. La vacance de courte durée (vacance de rotation qui détermine la fluidité du marché) prédomine généralement dans les grandes agglomérations. Les logements vacants depuis moins d'un an représentent 57 % des logements vacants dans la communauté urbaine du Grand Reims et 50 % dans la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne. Plus les taux de vacance de courte durée sont élevés, plus le marché est fluide ; plus ils augmentent, plus le marché se fluidifie ; plus ils sont bas, plus le marché est bloqué ; plus ils diminuent, plus le marché se bloque. Tous segments de parc confondus, les seuils de fluidité avancés sont de l'ordre de 3 à 4 %, de 2 à 3 % dans des secteurs à forte prédominance de propriétaires occupants comme des territoires ruraux. Cependant, si la vacance de courte durée atteint des niveaux très élevés, cela peut traduire des difficultés de première location ou de relocation des logements.

Les parts de logements vacants de durée intermédiaire oscillent dans la Marne de 19 % dans les communautés de communes de Suipe et Vesle et la Moivre à la Coole à 31 % dans la communauté de communes de Vitry, Champagne et Der.

La vacance de longue durée prédomine dans la majorité des territoires. Les logements vacants depuis plus de trois ans représentent plus de la moitié des logements vacants dans les communautés de communes du Sud Marnais, de la Moivre et Coole, de la Brie Champenoise et de Sézanne, Sud-ouest marnais. La vacance de longue durée est souvent appelée vacance structurelle et correspond à des logements inadaptés, obsolètes, à des logements liés à un commerce et à des logements destinés à disparaître.

La vacance dans le parc privé en 2015 selon la durée



Source : Filocom 2015



5. Le parc privé



5.4 Le statut d'occupation

Des résidences principales occupées majoritairement par leur propriétaire

En 2015, la part des propriétaires occupants dans le parc privé marnais s'élève à 70 %. Les parts au niveau de la région Grand Est et de la France de province sont équivalentes.

Statut d'occupation des résidences principales en 2015

	Propriétaires occupants	Locataires secteur privé	Autres
CU Grand Reims	62,3%	36,3%	1,4%
CA Châlons-en-Champagne	72,6%	24,3%	3,1%
CC Paysages de la Champagne	79,5%	18,4%	2,1%
CC Grande Vallée de la Marne	81,1%	17,6%	1,3%
CA Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne	72,3%	26,2%	1,5%
CC Brie Champenoise	75,0%	22,4%	2,6%
CC Sézanne, Sud Ouest Marnais	79,1%	18,7%	2,2%
CC Sud Marnais	78,5%	19,7%	1,8%
CC Suipe et Vesle	76,5%	19,2%	4,3%
CC Argonne Champenoise	79,7%	17,5%	2,7%
CC Moivre à la Coole	87,5%	11,2%	1,3%
CC Côtes de Champagne et Val de Saulx	83,7%	14,4%	1,9%
CC Vitry Champagne et Der	75,6%	22,8%	1,7%
CC Perthois-Bocage et Der	84,6%	13,5%	1,9%
Marne	69,8%	28,4%	1,8%
Région Grand Est	69,5%	28,8%	1,8%
France de province	69,5%	28,6%	2,0%

Source : Filocom 2015

5.5 Les loyers

Cette étude sur le niveau des loyers du marché de l'immobilier dans la Marne est réalisée depuis 2017 pour la cellule Habitat Privé du Service Habitat et Ville Durables de la DDT 51 pour lui permettre de fixer le niveau des loyers conventionnés (loyer intermédiaire, conventionné social et conventionné très social) avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

Les données proviennent d'une étude réalisée chaque année par la cellule Stratégie et Développement en charge de l'Habitat au sein du Service Territorialité et Portage des Politiques de la DDT 51.



5. Le parc privé

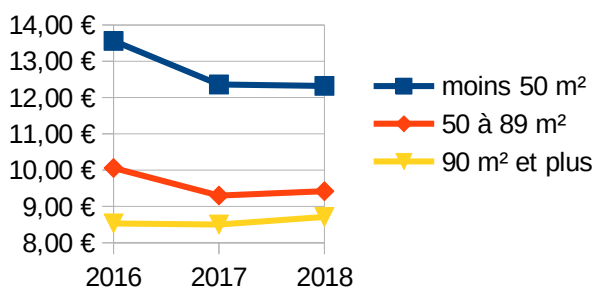


L'évolution des loyers

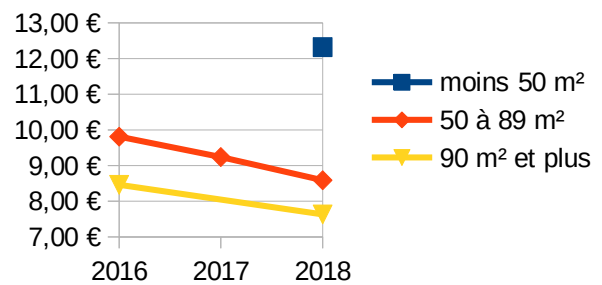
Les territoires délégués

La communauté urbaine du Grand Reims

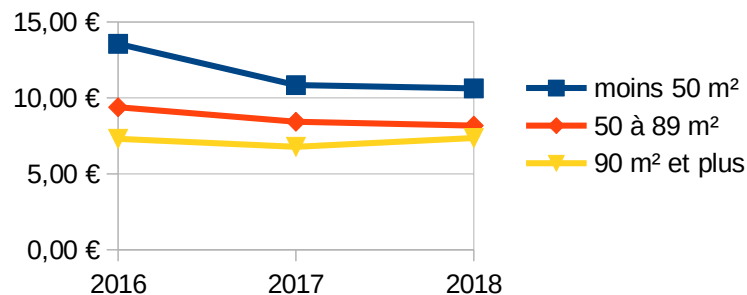
Evolution du prix du marché dans la zone B1 - CUGR



Evolution du prix du marché dans la zone B2 - CUGR

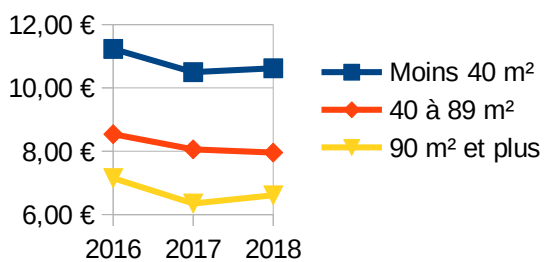


Evolution du prix du marché dans la zone C - CUGR

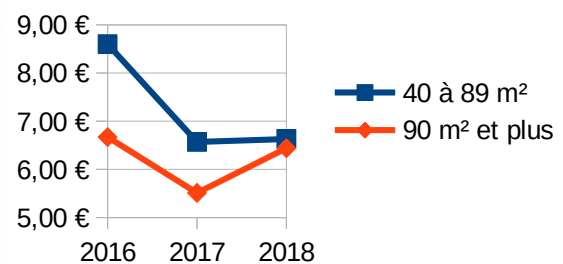


La communauté d'agglomération de Chalons-en-Champagne

Evolution du prix du marché dans la zone B2 - CAC



Evolution du prix du marché dans la zone C - CAC

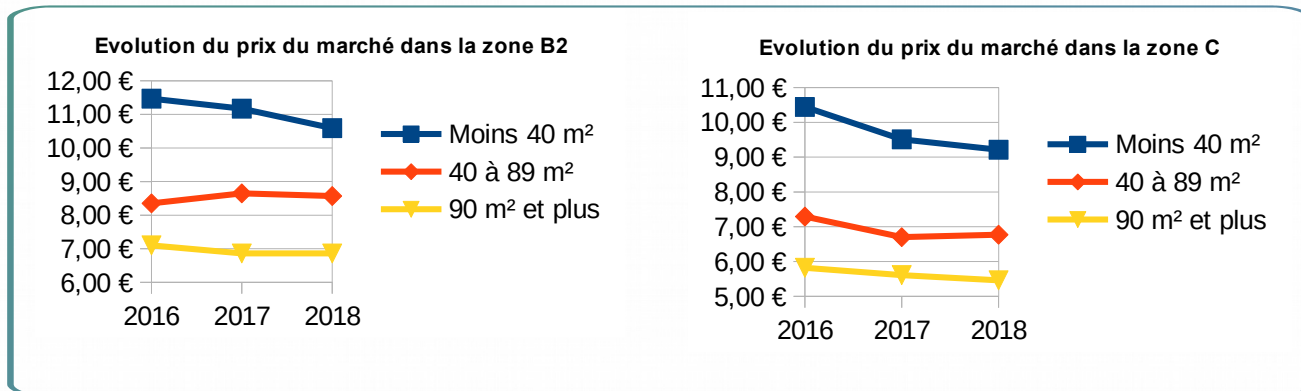




5. Le parc privé



Le territoire non délégué



5.6 Les opérations programmées d'amélioration de l'habitat

6 Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sont en cours dans la Marne en 2018. Hormis l'OPAH de revitalisation rurale du pays de Brie et Champagne, les 5 autres sont des OPAH classiques respectant notamment les trois objectifs prioritaires de l'Anah : la lutte contre l'habitat indigne, la précarité énergétique et le maintien à domicile.

Deux études pré-opérationnelles d'OPAH RU (renouvellement urbain) sont également en cours sur les périmètres des actions cœur de ville d'Épernay et de Vitry-le-François.

OPAH en cours	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Opah Reims métropole									
Opah Cités en Champagne									
Opah RR du pays de Brie et Champagne									
Opah Moivre, Coole et Suippes									
Opah de l'Est Vitryat									
Opah Vitry Champagne et Der									

Source : Anah



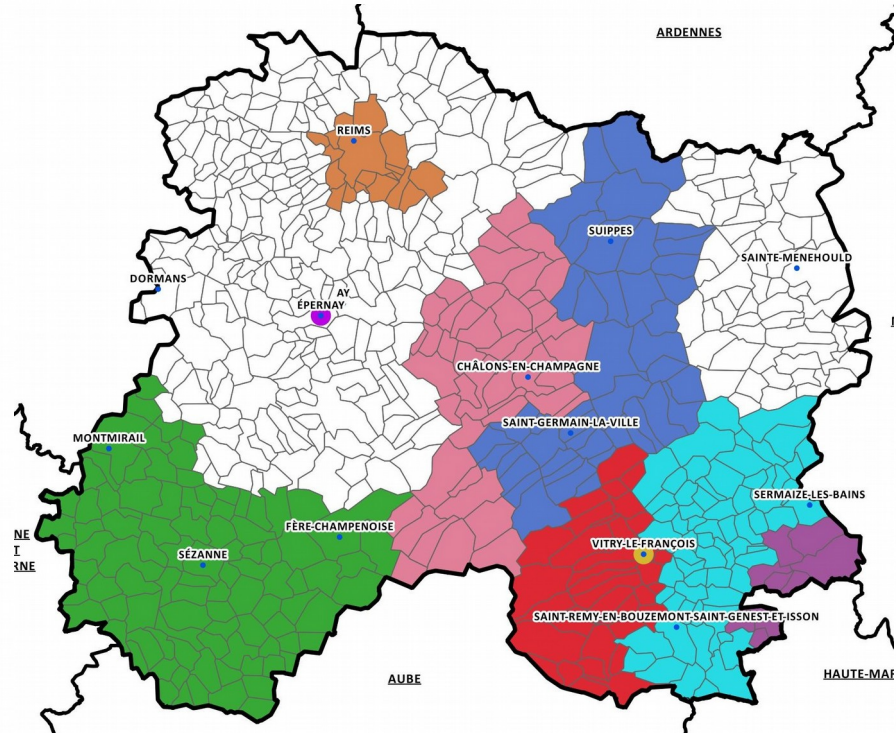
5. Le parc privé



OPAH et études pré-opérationnelles en cours au 01/10/2019

LEGENDE

- OPAH de Cités en Champagne
début 07/12/2015 - fin 06/12/2019
- OPAH de la CC de Vitry Champagne et Der
début 24/11/2014 - fin 23/11/2019
- OPAH de Moivre Coole Suippes
début 09/05/2016 - fin 08/05/2021
- OPAH de Reims Métropole
début 07/12/2015 - fin 06/12/2019
- OPAH Est Vitryat
début 09/02/2015 - fin 08/02/2020
- OPAH-RR du Pays Brie et Champagne
début 10/07/2017 - fin 10/07/2020
- PIG de la communauté d'agglomération
de Saint Dizier, Der et Blaise
début 29/12/2015 - fin 28/12/2020
- Étude pré-opérationnelle d'OPAH RU
d'Épernay (périmètre ACV)
- Étude pré-opérationnelle d'OPAH RU
de Vitry-le-François (périmètre ACV)



Source : Anah

OPAH en cours	Enjeux
Opah Reims métropole	Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé Lutter contre la précarité énergétique Adapter les logements au handicap et au vieillissement
Opah Cités en Champagne	Lutter contre la précarité énergétique et améliorer la qualité énergétique Repérer et traiter l'habitat indigne Adapter les logements au handicap et au vieillissement Soutenir la reconquête des logements en centre-ville
Opah RR du pays de Brie et Champagne	Repérer et traiter le logement indigne et très dégradé Repérer et traiter la précarité énergétique Adapter les logements des personnes handicapées ou âgées en situation de perte d'autonomie Revitaliser les centre bourgs notamment par l'amélioration des logements locatifs, dont ceux vacants
Opah Mourmelon, Moivre, Coole, Suipe et Vesle	Repérer et traiter l'habitat indigne et très dégradé Repérer et traiter la précarité énergétique Adapter les logements des personnes handicapées ou âgées en situation de perte d'autonomie Améliorer des logements locatifs, notamment vacants
Opah de l'Est Vitryat	Améliorer le cadre de vie et les services rendus aux habitants Encourager le développement économique et favoriser la création d'emplois Conduire une politique d'aménagement et de développement durable Promouvoir le tourisme comme facteur de développement et diversification de l'offre de loisirs Lutter contre le logement indigne Œuvrer en faveur des économies d'énergies et des bonnes pratiques environnementales
Opah Vitry Champagne et Der	Lutte contre l'habitat indigne et très dégradé Repérer et traiter les situations de précarité énergétique Adapter les logements aux personnes handicapées ou aux personnes âgées en perte d'autonomie Améliorer l'offre de logements locatifs, notamment vacants

Source : Anah



5. Le parc privé



OPAH en cours	Nb com	Durée	Début	PO		PB		Habiter mieux	
				Obj	Engagé*	Obj	Engagé*	Obj	Engagé*
Opah Reims métropole	16	4 ans	07/12/15	459	473	135	12	312	343
Opah Cités en Champagne	38	4 ans	07/12/15	572	569	112	96	332	472
Opah RR du pays de Brie et Champagne	95	3 ans	10/07/17	450	270	45	13	387	217
Opah Moivre, Coole et Suippes	52	5 ans	09/05/16	291	216	47	10	98	180
Opah de l'Est Vitryat	65	5 ans	09/02/15	270	341	25	11	195	271
Opah Vitry Champagne et Der	35	5 ans	24/11/14	393	362	35	19	275	298

Source : infocentre Anah

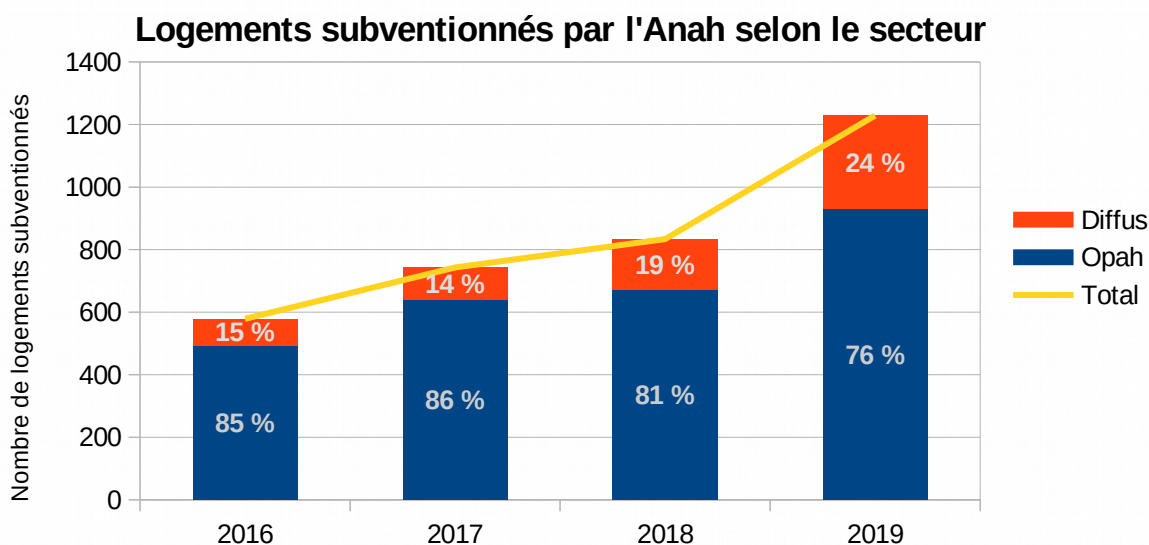
*Engagé en octobre 2019

5.7 Les aides de l'Anah

En 2019, 1229 logements ont bénéficié des aides de l'Anah dans la Marne, soit une augmentation de 13 % par rapport à l'année précédente.

3/4 des logements ont été aidés dans le cadre d'une opération programmée (OPAH) et à plus de 95 % pour des logements occupés par leur propriétaire.

Marne	2016	2017	2018	2019
Opah	494	638	672	929
Diffus	85	105	162	300
Total*	579	743	834	1 229
Propriétaires occupants	528	685	783	1 187
Propriétaires bailleurs	51	58	51	42
Total*	579	743	834	1 229



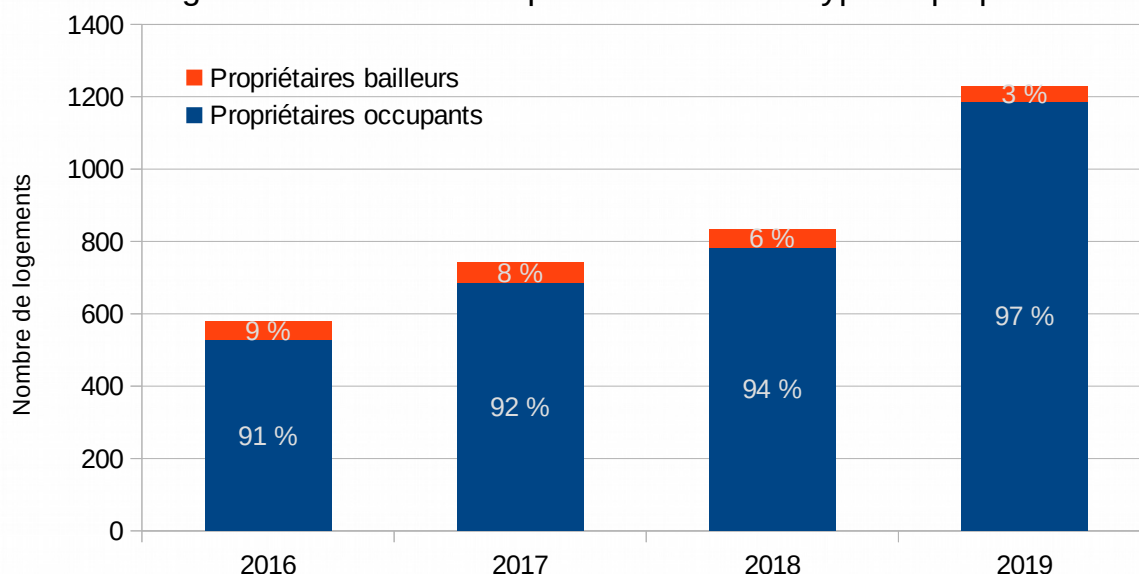
Source : infocentre Anah



5. Le parc privé



Logements subventionnés par l'Anah selon le type de propriétaires

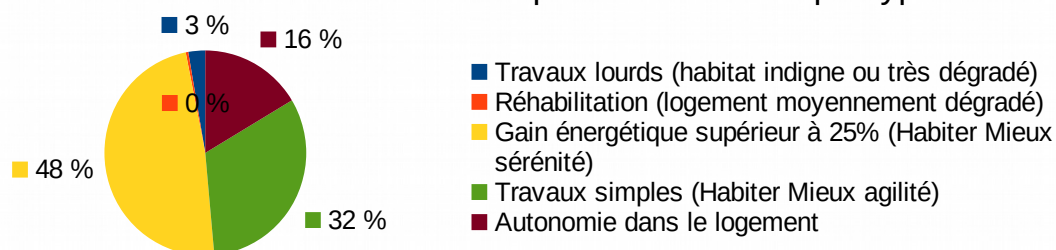


Source : infocentre Anah

En 2019, les travaux d'amélioration énergétique de plus de 25 % concernent la moitié des dossiers de demande d'aide déposés à l'Anah. Les travaux d'adaptation liés à la perte d'autonomie des personnes (handicap ou vieillissement) représentent un tiers des dossiers.

Le programme « Habiter Mieux » aide les propriétaires occupants à réaliser des travaux d'économie d'énergie dans leur logement en apportant une prime qui s'ajoute à la subvention de l'Anah lorsque le gain énergétique dépasse 25 %.

Répartition des dossiers subventionnés par l'Anah en 2019 par type de travaux



Source : infocentre Anah

A retenir

- **Un parc privé relativement ancien**
- **Un parc privé occupé principalement par des propriétaires**
- **Une vacance départementale en hausse avec des territoires particulièrement touchés : la CC de l'Argonne Champenoise et la CA d'Epernay, Côteaux et Plaine de Champagne**
- **Un département bien couvert par des programmes d'amélioration de l'habitat**
- **Une augmentation significative du nombre de logements financés par l'Anah majoritairement dans les OPAH et en faveur des propriétaires occupants.**



6. L'habitat indigne



6.1 La stratégie

Constituent un habitat indigne les locaux utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage, ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes, pouvant porter atteinte à leur sécurité ou à leur santé. Véritable enjeu en matière de santé, de sécurité, de droit à vivre dans un logement décent, la lutte contre l'habitat indigne est un élément déterminant au sein des politiques de l'habitat. La loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) est venue renforcer le dispositif de lutte contre l'habitat indigne.

L'intervention publique permet de mener des actions incitatives et/ou coercitives pour réhabiliter le parc de logements.

6.2 Les données statistiques⁴

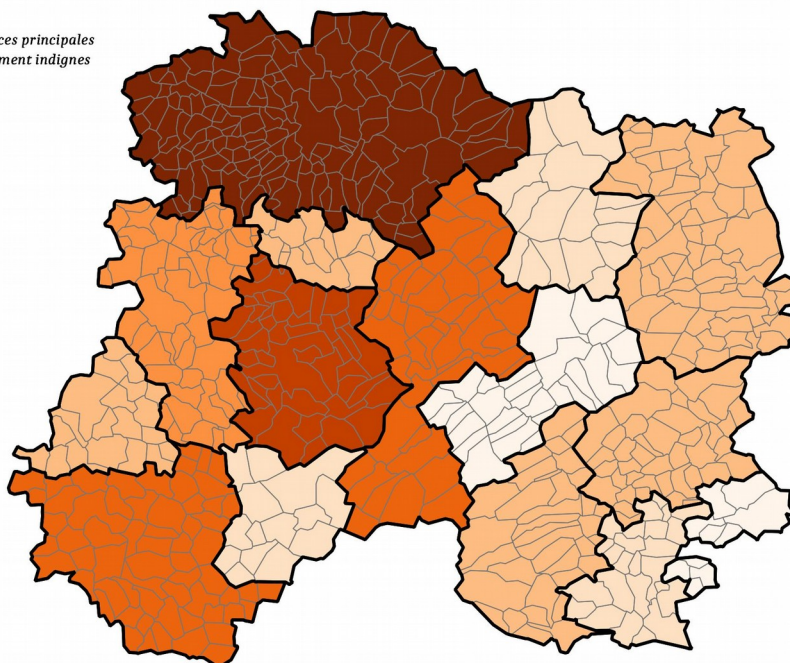
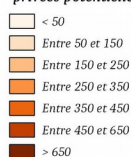
Les DREAL et DDT sont destinataires d'outils statistiques élaborés par l'Anah à partir de données fiscales :

- Le CD-Rom "Parc Privé Potentiellement Indigne" (PPPI) ;
- Les fiches de synthèse parc privé : données relatives aux ménages et aux logements qu'ils occupent.

Le parc privé potentiellement indigne (PPPI) est un indicateur statistique issu du croisement de données Filocom relative à la qualité du parc des logements privés (classement cadastral) et aux revenus de leurs occupants (ménages sous seuil de pauvreté). On considère que la probabilité d'être en situation d'indignité est plus importante dans le parc de faible qualité initiale occupé aujourd'hui par des ménages modestes.

Nombre de résidences principales privées potentiellement indignes

Nombre de résidences principales
privées potentiellement indignes



Source : CD rom
PPPI 2015

4 Avertissement

Dans certaines thématiques et pour certains EPCI, les données ne sont pas accessibles : d'une part, la réforme territoriale de 2017 a fait évoluer les périmètres des intercommunalités nécessitant de pratiquer des opérations avec les données et d'autre part, à des échelles plus fines telles que la commune, certaines valeurs sont soumises au secret statistique. Ainsi des vides apparaissent dans les représentations graphiques illustrant les thématiques abordées.



6. L'habitat indigne

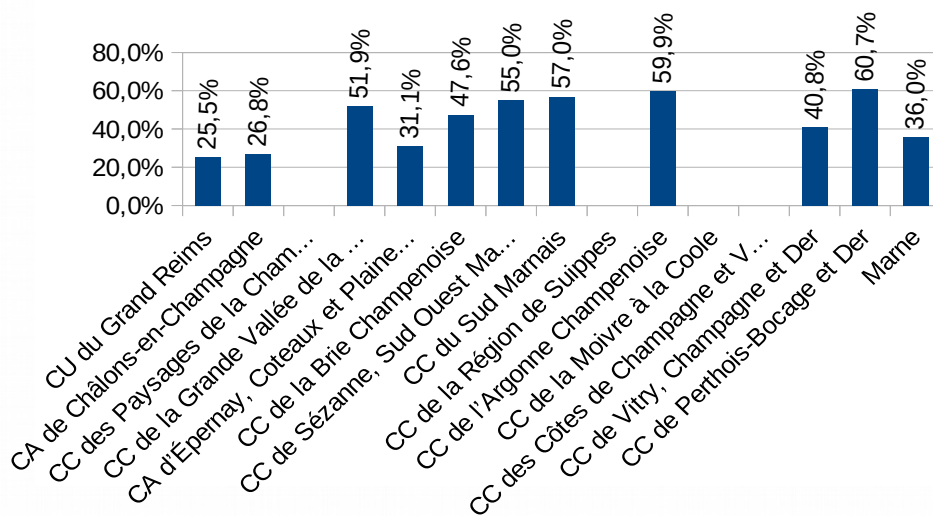


Le statut d'occupation dans le PPPI

Dans les territoires urbains (communauté urbaine de Reims, communauté d'agglomération de Chalons-en-Champagne et communauté d'agglomération d'Épernay, côteaux et plaine de Champagne), le parc privé potentiellement indigne est occupé majoritairement par des locataires. À peine un tiers de propriétaires y occupe ce parc.

A contrario, dans les territoires plus ruraux, le PPPI est plutôt occupé par les propriétaires : dans la communauté de communes de l'Argonne champenoise et celle de Perthois-Bocage et Der, 3 logements du PPPI sur 5 sont occupés par leur propriétaire.

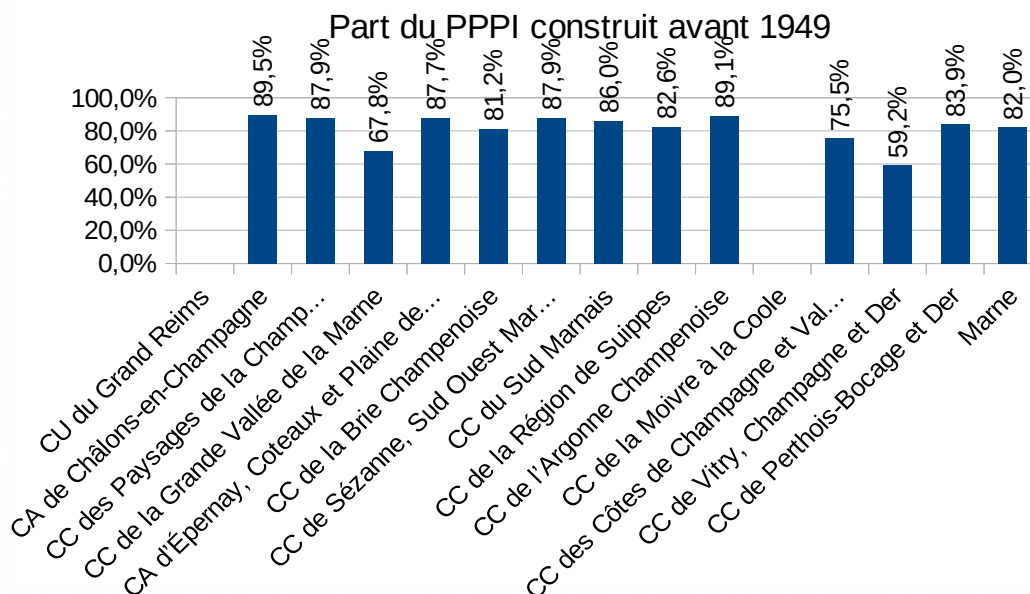
Part des propriétaires occupants dans PPPI



Source : CD rom PPPI 2015

L'ancienneté des logements dans le PPPI

La faible qualité du parc prise en compte pour le repérage du parc potentiellement indigne est majoritairement dépendante de son ancienneté, les normes de qualité de constructions s'étant considérablement développées à partir des années 1970.



Source : CD rom
PPPI 2015

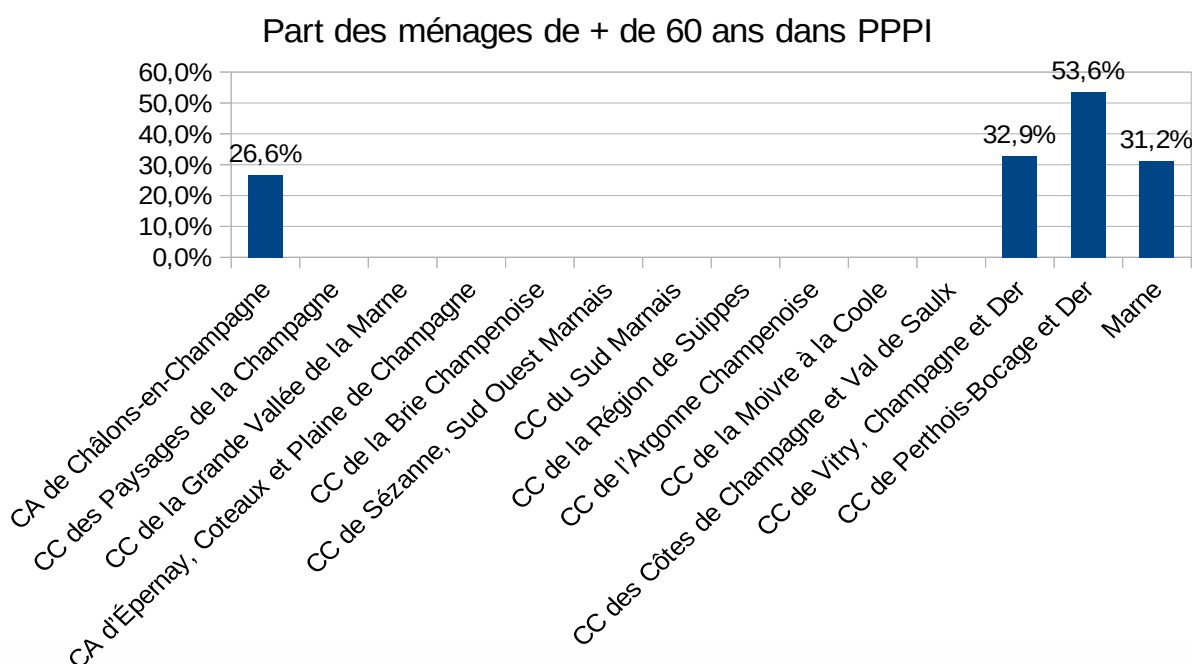


6. L'habitat indigne



L'âge de la personne de référence dans le PPPI

Malgré le peu de données mobilisables sur ce thème, on constate que la part des personnes âgées résidentes du PPPI est nettement plus importantes dans les secteurs très ruraux. Plus de la moitié des logements du PPPI sont occupés par des ménages dont la personne de référence a plus de 60 ans dans les communautés de communes de Perthois-Bocage et Der. Ce taux est supérieur de 22 points au taux départemental.



Source : CD rom PPPI 2015

6.3 Le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne

Le fonctionnement du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) de la Marne, créé en 2011, est formalisé dans une Charte de fonctionnement depuis janvier 2014 par les partenaires suivants : la Caisse d'allocations familiales (CAF), la Mutualité sociale agricole (MSA), le Département, l'Anah, l'Agence régionale de santé (ARS), les services communaux d'hygiène et de santé (SCHS) de Châlons-en-Champagne, d'Épernay et de Reims, ainsi que le Comal SoliHa, la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection de la population (DDCSPP) et enfin la DDT qui assure l'animation et le secrétariat du pôle.

Le Secrétaire Général de la préfecture de la Marne a été désigné sous-préfet référent « habitat indigne » conformément à l'instruction du Gouvernement du 17 mars 2017. Ainsi, en juin 2017, la DDT a organisé le 1^{er} comité de pilotage (COFIL) du PDLHI sous la présidence du sous-préfet référent « habitat indigne ». A cette occasion, les membres du COFIL ont validé la feuille de route du PDLHI, composée de différentes actions en lien avec les orientations stratégiques du territoire.



6. L'habitat indigne



Quelques actions menées depuis 2017 par le pôle :

- la révision de la Charte de fonctionnement nécessaire au vu de l'évolution réglementaire et de l'activité du pôle et de l'adhésion des tribunaux de grande instance de Châlons-en-Champagne et de Reims. La nouvelle Charte a été signée par l'ensemble des partenaires en décembre 2018.
- des actions de communication : le groupe de travail a élaboré une plaquette d'information, imprimée à 3 000 exemplaires par la MSA. Pour accompagner la diffusion de cette plaquette, le groupe a choisi d'organiser une formation spécifique pour les intervenants à domicile. Le support créé, les territoires ciblés et le financement de l'action accordé par l'ARS ont permis d'organiser 5 sessions de sensibilisation « santé – habitat » à Vitry-le-François, Fismes, Montmirail, Sézanne, en 2019.
- la mise en place d'un groupe de travail « incurie » dont l'objectif est l'élaboration de fiches-réflexes à destination des acteurs locaux du champ social. L'incurie est l'absence de souci de soi, matérialisée le plus souvent par l'entassement dans le logement d'objets divers, voire de déchets.

En juin 2018, la DDT a rencontré l'Association des maires de la Marne (AMM) afin de faire connaître le pôle et notamment de communiquer auprès des élus via l'association. L'AMM a ainsi sollicité le pôle pour mettre en place deux sessions de formation portant notamment sur les prérogatives des maires en matière de police de l'habitat indigne.

L'ensemble des actions de communication a permis de faire connaître le pôle et ses compétences tant auprès des services que des communes. L'appui technique aux collectivités s'est considérablement accru pour la mise en œuvre des pouvoirs de police générale et spéciale du maire.

Depuis 2017, grâce à un partenariat, le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) transmet une fiche d'intervention au pôle dès lors que son intervention concerne une situation d'habitat indigne.

Globalement, le nombre de signalements et de procédures coercitives est stable. En revanche, on observe une complexité accrue des situations nouvelles, et notamment celles liées au traitement des situations d'incurie.

Le PDLHI a reçu 91 signalements en 2018 (par courrier, courriel, téléphone ou grâce au SDIS). Fin septembre 2019, le pôle suit 158 dossiers.

	Type de procédures mises en œuvre							
	Mise en demeure de faire cesser un danger lié à l'insalubrité	Insalubrité réparable	Insalubrité irréparable	Danger sanitaire ponctuel	Locaux impropres à l'habitation	Locaux dangereux en raison de l'utilisation qui en est faite (1331-24 du CSP)	Injonctions plomb	Total
2017	3	7	0	2	0	2	4	18
2018	2	9	0	2	1	0	0	14

Source : DDT51, pôle LHI



6. L'habitat indigne



Dispositif de lutte contre l'habitat indigne de la Marne

Chiffres clés, acteurs et plan d'actions

Chiffres clés de juin 2017 à mai 2018

- 12 arrêtés préfectoraux notifiés
- 4 injonctions préfectorales pour risque de saturnisme
- 80 dossiers de non-décence suivis par le pôle
- 30 dossiers d'habitat indigne ou très dégradé financés par l'ANAH (8 pour des propriétaires occupants et 22 pour des propriétaires bailleurs)

Acteurs et modalités d'action

Pilotage : DDT

- 1 | Repérage par les partenaires du PDHI, par les mairies et par tout usager de situations d'habitat potentiellement indigne
- 2 | Transmission de la fiche de signalement unique
- 3 | Évaluation de la situation par le guichet unique
- 4 | Enregistrement dans le tableau de suivi
- 5 | Traitement de la situation

Partenaires du pôle :
ARS, ANAH, CAF/MSA, Département, Comal, SOLIHA, DDCSPP, SCIS (Thiérèse-en-Champagne, Quersey et Reims)

Guichet unique
DDT

Selon l'appréciation de la situation, répartition vers les restes suivants

ARS
Suspicion d'insalubrité et/ou présence de plomb

Mairies et/ou EPCI
Toutes les mairies
Manquements au RSO, procédures relevant des pouvoirs de police générale et spéciale. Pour information et/ou traitement

Mairies avec SCIS
Suspicion d'insalubrité et plomberie

CAF/MSA
Bénéficiaires de l'allocation logement. Traitement de la non-décence

Bailleurs sociaux
Échanges sur les désordres relevés par le locataire, suivi des travaux commandés et effectués

Département
Échanges d'informations, demande de suivi notamment dans les situations d'incurie

Pistes de travail issues du rapport régional

Objectifs	Actions à mettre en oeuvre
Poursuivre les actions d'information et de sensibilisation auprès des collectivités	Le maintien des formations du PDHI à moyen et long terme L'élaboration de plaquettes d'information et des fiches procédures
Apporter un appui technique auprès des petites communes rurales	Conduire des formations spécialement à destination des élus des petites communes rurales Élaborer des fiches sur les procédures à suivre en cas d'infraction au RSO ou de situations de péril Identifier l'offre mobilisable pour le relogement des ménages et la répertorier sous forme de fiches à diffuser aux services compétents
Travailler à l'élaboration d'une trame pour le circuit de traitement des situations d'incurie	Élaborer un schéma pour le traitement des situations d'incurie, notamment des cas de Diogène, indiquant les acteurs à mobiliser et le circuit du signalement à l'aboutissement du traitement de la situation

Feuille de route départementale

Poursuite des actions engagées non terminées

- Groupe de travail Incurie : poursuite du travail partenarial, élaboration des fiches réflexes.
- Groupe de travail communication : travail en lien avec l'Association des Maires de la Marne, autres actions à destination des maires à définir.
- Diffusion de la plaquette LHI : élaborer un cahier des charges en collaboration avec les partenaires du groupe de travail communication (financement possible par la DT ARS).
- Élaboration de fiches procédures pour les travaux d'office.
- Élaboration d'une fiche de procédure pour le suivi des constats de risque d'exposition au plomb.

Actions de formation

- Contrat local santé de Reims : formation à destination des professionnels de l'immobilier local, des intervenants à domicile, pompiers, police / gendarmerie, agents du CCAS.

Actions d'information

- Rencontre avec des services institutionnels dans le cadre de la sensibilisation des acteurs en lien avec la LHI : experts auprès du tribunal administratif dans le cadre des polices de l'habitat, nommés par le Président du TA.

Extrait de la plaquette « l'habitat indigne dans le Grand Est / chiffres clés – enjeux – plan d'actions »

6.4 Les principaux partenaires financiers

L'Anah

L'Anah propose plusieurs outils pour traiter l'habitat indigne à chaque stade des projets.

- **Outil statistique :**
Le CD-rom PPPI aide les porteurs de projet à poser le diagnostic.





6. L'habitat indigne



➤ Outil méthodologique :

Pour guider les porteurs de projet dans leur démarche, du diagnostic jusqu'à l'évaluation, l'Anah a publié un [guide méthodologique](#).

➤ Outils opérationnels incitatifs :

Pour mettre en œuvre une stratégie d'intervention sur un territoire, il existe un outil contractuel d'amélioration de l'habitat privé : l'opération programmée. Elle permet de déterminer les objectifs, les moyens pour les atteindre et les contributions attendues.

- L'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) avec un volet "habitat indigne"

L'objet de l'OPAH est plus large que celui du Programme d'intérêt général (PIG). L'OPAH comprend plusieurs volets dont le volet "habitat indigne" et permet de cibler l'action de la collectivité à une échelle resserrée, un quartier par exemple.

- Le PIG dédié à l'habitat indigne

Il s'applique sur une échelle relativement vaste, qui peut aller par exemple de l'agglomération au département. Un opérateur est chargé de repérer les logements concernés. Cet opérateur explique la démarche aux propriétaires et propose un accompagnement gratuit pour le montage du projet et pendant tout son déroulement.

- La Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale – Insalubrité (MOUS – Insalubrité)

Quand un nombre important de logements occupés et potentiellement insalubres à traiter est recensé et que la nécessité de mettre en place un dispositif opérationnel ambitieux en lien éventuel avec des mesures de police est avéré, la « MOUS insalubrité » constitue l'outil le plus adapté.

➤ Outils opérationnels coercitifs :

Dans les cas les plus graves d'habitat indigne, où la défaillance du propriétaire est avérée, ces moyens d'action coercitifs permettent d'obtenir une aide de l'Anah.

- Les opérations de Résorption de l'habitat insalubre irrémédiable ou dangereux (RHI) et de restauration immobilière (Thirori)

Ces opérations doivent s'intégrer dans une stratégie de traitement d'ensemble de l'habitat indigne et très dégradé. Elles doivent offrir une solution de relogement durable aux occupants des logements et leur proposer un accompagnement social adapté à leurs besoins.

- Les travaux d'office

Les arrêtés de police permettent d'obliger un propriétaire de logements insalubres ou dangereux à réaliser des travaux. Si le propriétaire ne peut pas réaliser ces travaux, les collectivités locales peuvent se substituer à lui pour exécuter d'office les travaux.

A noter : En plus des subventions allouées aux propriétaires qui réhabilitent des logements, les études pré-opérationnelles, l'ingénierie des programmes et l'évaluation des programmes font l'objet d'aides de l'Anah.

Logements subventionnés au titre du traitement de l'habitat indigne et très dégradé en 2018	Habitat indigne		Habitat très dégradé	
	PO	PB	PO	PB
OPAH CC VITRY CHAMPAGNE ET DER	0	0	0	0
OPAH EST VITRYAT	0	0	1	0
OPAH DE CITES EN CHAMPAGNE	1	5	1	23
OPAH DE REIMS METROPOLE	1	0	1	0
OPAH MOURMELON, MOIVRE, COOLE, SUIPPE et VESLE	1	0	1	0
OPAH RR DU PAYS DE BRIE ET CHAMPAGNE	0	1	0	0
SECTEUR HORS PROGRAMME (DIFFUS)	0	1	0	1

Source : infocentre Anah



6. L'habitat indigne



Le FARU

Le fonds d'aide au relogement d'urgence (FARU), institué jusqu'au 31 décembre 2020 par l'article [L. 2335-15](#) du Code général des collectivités territoriales (CGCT), peut accorder des aides financières aux communes ou à des établissements publics locaux (Centre communal ou intercommunal d'action sociale (CCAS/CIAS), ...) pour assurer pendant une période maximale de 6 mois le relogement d'urgence ou le relogement temporaire de personnes occupant des locaux représentant un danger pour leur santé ou leur sécurité et faisant l'objet d'une ordonnance d'expulsion ou d'un ordre d'évacuation.

Le maire est tenu d'assurer l'hébergement ou le relogement des occupants d'un immeuble, en cas d'interdiction temporaire ou définitive prononcée dans le cadre de la lutte contre l'habitat insalubre. Cette situation ouvre droit, pour la commune, au bénéfice du FARU.

L'aide, sous forme de subvention, est destinée à recouvrir tout ou partie des frais d'hébergement (75 % ou 100 %) engagés par la commune, à l'exclusion de tout autre.

Accompagnée des pièces justificatives, la demande de subvention est adressée à la préfecture.

A retenir

- **Un renforcement du dispositif de lutte contre l'habitat indigne**
- **Le PPPI est occupé principalement par des locataires dans les territoires urbains et par des propriétaires dans les territoires ruraux**
- **Un développement croissant de l'appui technique réalisé par le PDLHI pour la mise en œuvre des pouvoirs de police des maires**
- **Le traitement de l'habitat indigne et très dégradé est un objectif inscrit dans tous les programmes d'amélioration de l'habitat actifs dans la Marne**
- **Des bons résultats en 2018 en terme de réhabilitation du parc dans l'OPAH Cités en Champagne.**



7. La précarité énergétique

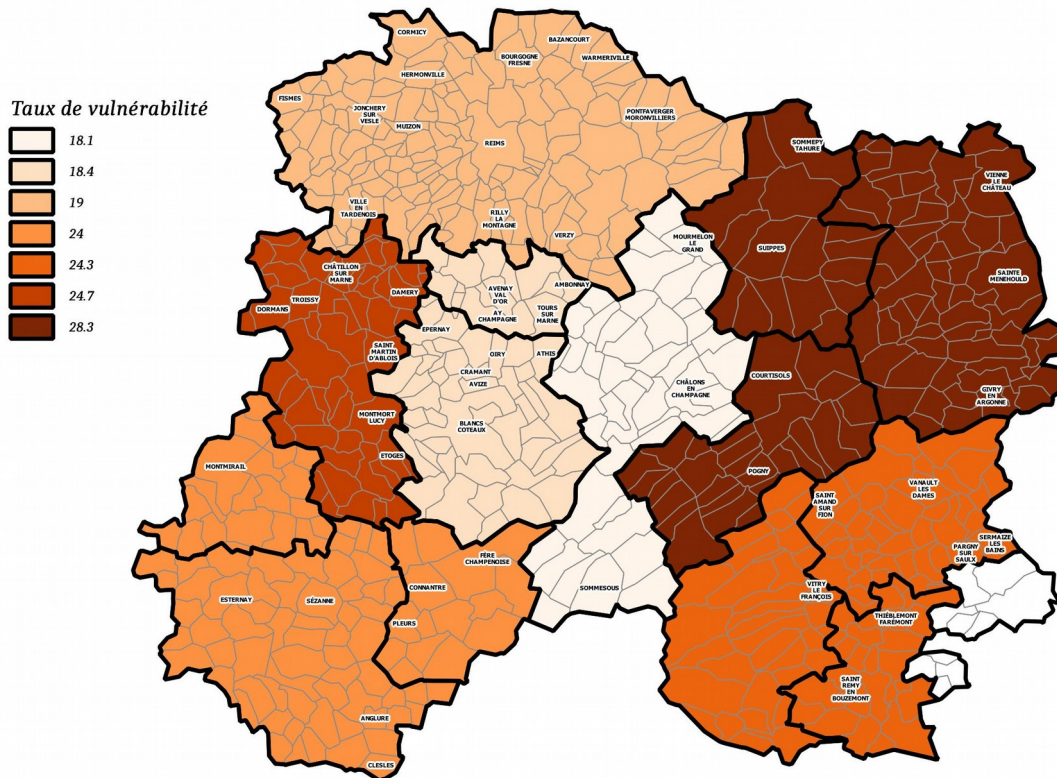


7.1 Les données statistiques

Le taux de vulnérabilité énergétique :

Le taux de vulnérabilité énergétique des ménages est la part des ménages vulnérables dans l'ensemble des ménages. La vulnérabilité des ménages est appréciée en croisant des indicateurs liés au logement (ancienneté, surface, typologie, statut d'occupation, situation et mode de chauffage), avec des indicateurs liés aux ménages (niveau de revenu, taille du ménage, typologie de famille et âge de la personne de référence).

Le département de la Marne dispose, avec le Haut-Rhin, du taux de vulnérabilité énergétique le plus faible de la région Grand Est avec 1 ménage sur 5 considéré comme vulnérable. Les communautés de communes du nord-est du département (Argonne Champenoise, Région de Suippes et Moivre à la Coole) recensent les ménages les plus touchés par le phénomène avec près de 3 ménages sur 10 en situation de vulnérabilité.



Sources : Insee, Filosofi 2015, Fideli 2015, Recensement de la population 2013 ; SDES, enquête Phébus 2013, Pegase 2015

A noter : certains EPCI ont été regroupés pour l'étude pour des raisons statistiques et présentent donc un taux de vulnérabilité moyen.

Le parc des maisons individuelles occupées par leur propriétaire

- L'ancienneté du parc

Avec la moitié des maisons individuelles des propriétaires occupants construites avant 1949 et les 2/3 construites avant 1974, la communauté de communes de l'Argonne Champenoise détient les plus forts taux du département juste devant les communautés de communes de la Brie Champenoise et de Sézanne-Sud ouest Marnais et nettement supérieur à la moyenne départementale (17 points au-dessus). Le département de la Marne se situe en outre très au-dessus des moyennes régionales (+ 6 points) et nationales. Avec les taux les plus bas du département, la communauté de communes de la Moivre à la Coole se situe au niveau de la moyenne nationale.



7. La précarité énergétique



Globalement le parc des maisons individuelles des propriétaires occupants dans la Marne est plutôt vieillissant.

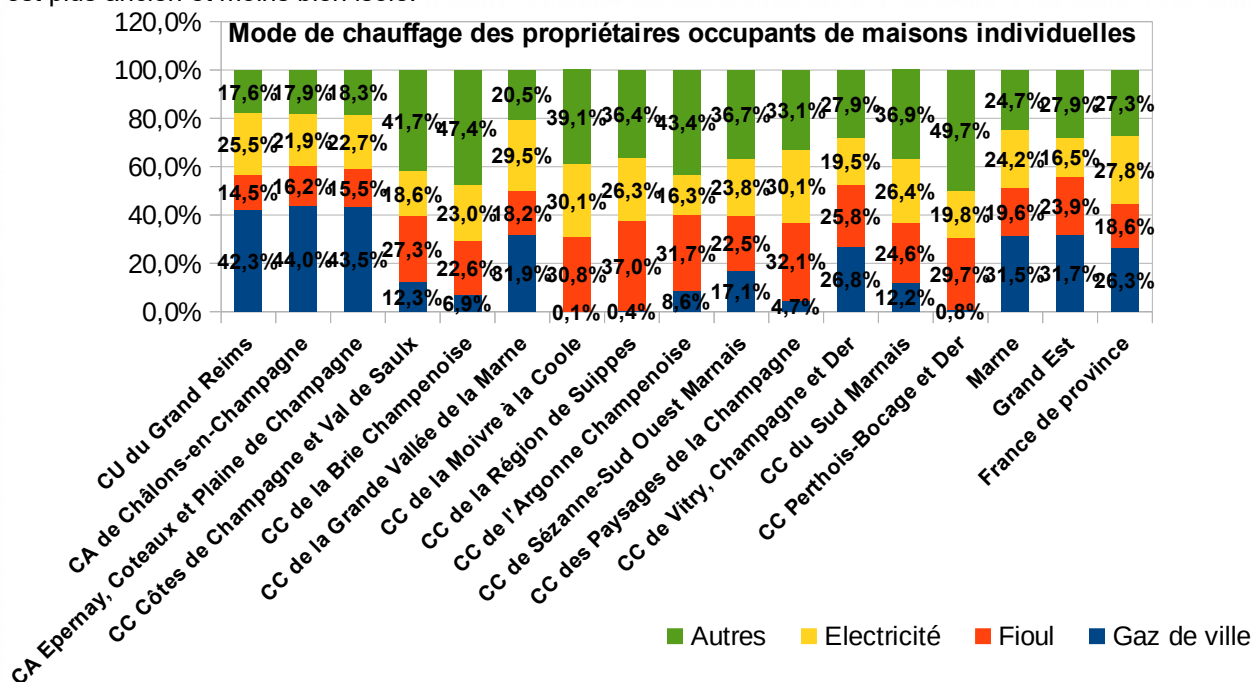
Part des maisons individuelles dans le parc des propriétaires occupants	Construites avant 1974	Construites avant 1949
CU du Grand Reims	44,9%	28,5%
CA de Châlons-en-Champagne	45,5%	23,6%
CA Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne	54,2%	35,6%
CC Côtes de Champagne et Val de Saulx	61,2%	40,3%
CC de la Brie Champenoise	63,8%	48,6%
CC de la Grande Vallée de la Marne	57,9%	35,7%
CC de la Moivre à la Coole	42,9%	27,1%
CC de la Région de Suippes	54,7%	43,7%
CC de l'Argonne Champenoise	66,9%	50,1%
CC de Sézanne-Sud Ouest Marnais	63,9%	48,2%
CC des Paysages de la Champagne	60,6%	45,2%
CC de Vitry, Champagne et Der	52,6%	26,5%
CC du Sud Marnais	60,7%	45,4%
CC Perthois-Bocage et Der	51,7%	36,5%
Marne	50,5%	32,7%
Grand Est	44,8%	26,7%
France de province	42,0%	26,7%

Source : Filocom 2015

- Les modes de chauffage

Presque un tiers des propriétaires occupants (PO) d'une maison individuelle (MI) dans la Marne se chauffe au gaz de ville. Ce chiffre est conforme au chiffre régional mais supérieur de 5 points au chiffre national. Ce mode de chauffe est principalement utilisé par les PO de MI dans les EPCI urbaines qui sont équipés d'un réseau de distribution. L'électricité vient alors en 2^e position. Sur ces territoires, les logements étant plus récents (voir chapitre précédent), ceux-ci respectent les réglementations thermiques applicables à la date de leur construction et sont donc mieux isolés.

Dans les territoires ruraux (communautés de communes de Perthois-Bocage et Der, de la Brie Champenoise, de l'Argonne Champenoise et des Côtes de Champagne et Val de Saulx), le bois, le pellet et la géothermie sont utilisés majoritairement pour le chauffage (respectivement 46,3 %, 45,3 %, 42,1 % et 39,8 %). Ceux-ci figurent dans cette catégorie « autres » (comprenant également le chauffage au gaz – bouteille, qui reste minoritaire). Sur ces territoires, le fioul vient en 2^e position suivi de l'électricité. A contrario des territoires urbains, le parc des MI des PO des territoires ruraux est plus ancien et moins bien isolé.



Source : Filocom 2015



7. La précarité énergétique



7.2 L'éco-prêt à taux zéro

L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) s'adresse à tout propriétaire d'un logement utilisé comme résidence principale et achevé depuis plus de deux ans, sans condition de ressources, pour financer des travaux d'amélioration de la performance énergétique. Le montant maximal de l'éco-PTZ est compris entre 7 000 € et 30 000 € selon les travaux financés. Ce prêt peut être accordé sous conditions à un propriétaire bailleur ou occupant, ou encore à un syndicat de copropriétaires jusqu'au 31 décembre 2021. L'éco-PTZ est cumulable avec les autres aides : crédit d'impôt, aides de l'[Anah](https://www.anah.fr) (<https://www.anah.fr>), des collectivités territoriales et des fournisseurs d'énergie.

Nombre de logements rénovés par l'éco-PTZ en 2018	Appartement				Maison individuelle			
	Bouquet 2 actions	Bouquet 3 actions et +	Éco-ptz complémentaire	Performance minimum	Bouquet 2 actions	Bouquet 3 actions et +	Éco-ptz complémentaire	Performance minimum
CU du Grand Reims	2	0	0	0	26	13	0	0
CA de Châlons-en-Champagne	0	1	0	0	11	3	0	0
CA Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne	0	0	0	0	5	4	0	0
CC Côtes de Champagne et Val de Saulx	0	0	0	0	4	0	1	0
CC de la Brie Champenoise	0	0	0	0	4	3	0	0
CC de la Grande Vallée de la Marne	0	0	0	0	2	3	0	0
CC de la Moivre à la Coole	0	0	0	0	4	1	0	0
CC de la Région de Suippes	0	0	0	0	1	2	0	0
CC de l'Argonne Champenoise	0	0	0	0	5	1	0	0
CC de Sézanne-Sud Ouest Marnais	0	0	0	0	6	3	0	0
CC des Paysages de la Champagne	0	0	0	0	2	4	0	0
CC de Vitry, Champagne et Der	1	0	0	0	8	3	0	0
CC du Sud Marnais	0	0	0	0	2	3	0	0
CC Perthois-Bocage et Der	0	0	0	0	1	1	0	0
Marne	3	1	0	0	84	44	1	0
Grand Est	64	48	0	1	1136	635	7	31
France de province	319	243	2	35	8909	5929	64	156

Source : SGFGAS

La notion de bouquet de travaux a été supprimée depuis le 1^{er} mars 2019. Pour en savoir plus sur l'éco-prêt à taux 0 : [ademe](https://www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/financez-projet/renovation/dossier/eco-pre-a-taux-zero/tout-savoir-leco-pre-a-taux-zero-2019) (<https://www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/financez-projet/renovation/dossier/eco-pre-a-taux-zero/tout-savoir-leco-pre-a-taux-zero-2019>)

Nombre de logements rénovés par l'éco-PTZ entre 2009 et 2018	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
CU du Grand Reims	205	198	87	64	62	68	52	52	61	46	895
CA de Châlons-en-Champagne	79	73	21	21	27	23	13	15	12	15	299
CA Epernay, Coteaux et Plain	47	48	19	18	11	25	13	13	18	10	222
CC Côtes de Champagne et Va	17	28	14	7	9	3	6	7	7	6	104
CC de la Brie Champenoise	11	7	6	3	4	1	2	2	4	7	47
CC de la Grande Vallée de la	20	18	7	5	10	5	2	4	2	5	78
CC de la Moivre à la Coole	17	23	5	6	3	7	9	9	8	5	92
CC de la Région de Suippes	11	6	3	5	6	4	2	1	3	3	44
CC de l'Argonne Champenoise	27	18	15	10	6	6	6	1	4	7	100
CC de Sézanne-Sud Ouest Mar	41	24	12	17	26	22	4	10	9	9	174
CC des Paysages de la Champ	35	34	20	9	4	7	10	8	11	6	144
CC de Vitry, Champagne et Der	28	20	15	8	7	4	6	5	8	12	113
CC du Sud Marnais	12	6	7	5	2	3	1	2	3	6	47
CC Perthois-Bocage et Der	12	9	3	5	2	2	3		2	3	41
Marne	568	519	240	185	180	187	130	129	153	143	2434
Grand Est	7417	7428	3495	3055	2959	2911	2261	2280	2484	2011	36301
France de province	66389	73105	37213	31266	30043	29222	22155	21609	22871	17629	351502

Source : SGFGASr



7. La précarité énergétique



7.3 Les principaux acteurs

L'Anah

Le programme « Habiter Mieux » de l'Anah a été lancé en 2010 avec l'objectif de proposer un dispositif d'aide à l'amélioration énergétique des logements privés de ménages aux revenus modestes. Depuis 2018, l'Anah propose aux propriétaires occupants deux aides à travers ce programme : Habiter Mieux Sérénité et Habiter Mieux Agilité.

Habiter Mieux sérénité : il s'agit d'un accompagnement-conseil et d'une aide financière pour faire un ensemble de travaux capables d'apporter un gain énergétique d'au moins 25 %.

Habiter Mieux agilité : il s'agit d'une aide financière pour réaliser l'un des trois types de travaux au choix, dans une maison individuelle :

- Changement de chaudière ou de mode de chauffage
- Isolation des murs extérieurs et /ou intérieurs
- Isolation des combles aménagés et aménageables.

Logements subventionnés au titre de la rénovation énergétique en 2018	Travaux simples – Agilité		Travaux gain énergétique > 25 % - Sérénité		Total logements	
	PO		PO	PB	PO	PB
OPAH CC VITRY CHAMPAGNE ET DER		4	50	4	54	4
OPAH EST VITRYAT		1	70	3	71	3
OPAH DE CITES EN CHAMPAGNE		6	79	32	85	32
OPAH DE REIMS METROPOLE		0	81	1	81	1
OPAH MOURMELON, MOIVRE, COOLE, SUIPPE et VESLE		0	51	2	51	2
OPAH RR DU PAYS DE BRIE ET CHAMPAGNE		2	102	4	104	4
SECTEUR HORS PROGRAMME (DIFFUS)		3	107	3	110	3

Source : infocentre Anah

Les espaces info-énergie

Le réseau des espaces info-énergie est un réseau national initié par l'ADEME en 2001, en partenariat avec les collectivités locales. Une charte garantit la gratuité, la neutralité et l'indépendance des services proposés et des conseillers apportent des conseils sur toutes les questions relatives à l'efficacité énergétique. Le réseau Grand Est compte 28 structures et 43 conseillers.



7. La précarité énergétique

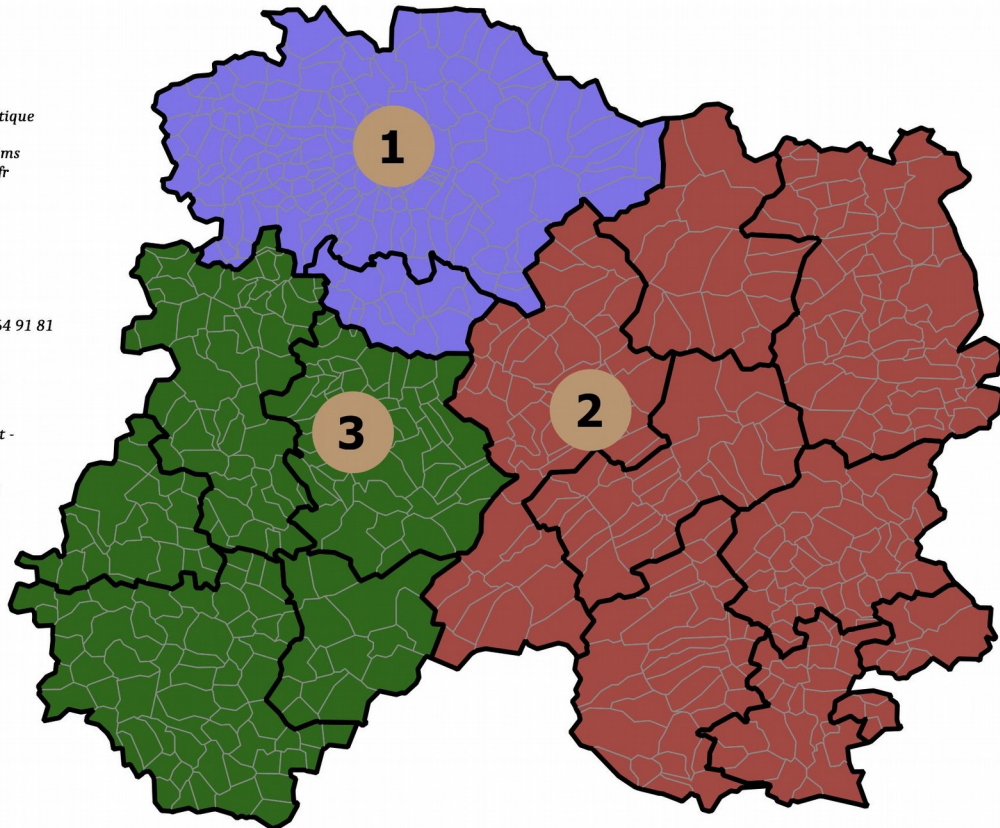


Les espaces info-énergie dans la Marne

1 **GRAND REIMS**
COMUNICAZIUNIS
Plateforme de rénovation énergétique
EDDIE du Grand Reims
12 avenue Bonaparte - 51100 Reims
eddie-grandreims@eie-grandest.fr
03 26 35 37 13

2 **CoMAL SOLIHA**
16 boulevard Hippolyte Faure
51000 - Châlons-en-Champagne
marne@eie-grandest.fr • 03 26 64 91 81

3 **Maison de l'Habitat**
LES ESPACES TERRITORIAUX COMMUNAUX - VOS QUALITÉS D'HOUSAGE
Maison de l'Habitat
2 rue du Colonel Pierre Servagnat -
51200 Epernay
pays-epernay@eie-grandest.fr
03 26 54 00 37 ou 06 98 24 70 74



Les plateformes territoriales de rénovation énergétique

Les plateformes territoriales de rénovation énergétique (PTRE) sont des structures mutualisées, assurant un service public de proximité pour favoriser la rénovation énergétique des bâtiments. Elles constituent des dispositifs de services publics mis en œuvre par des régions et/ou des intercommunalités et ont pour objectif de prodiguer des conseils techniques, d'assurer des accompagnements juridiques, et de donner des aides financières en matière de rénovation énergétique des bâtiments, pour les particuliers et les professionnels.



7. La précarité énergétique



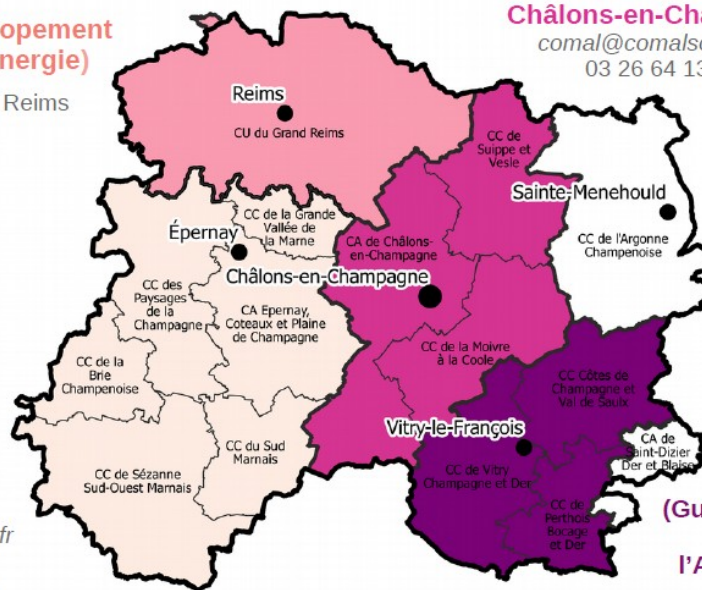
Plateformes Territoriales de Rénovation Énergétique (PTRE) dans le département de la Marne



EDDIE
(Espace Développement
Durable Info Énergie)

12 avenue Bonaparte - 51100 Reims
eddie@grandreims.fr
03 26 35 37 13

**PTRE du Pays de
Châlons-en-Champagne**
comal@comalsoliha51.fr
03 26 64 13 93



**Maison
de l'habitat**
2 rue du Colonel
Pierre Servagnat
51200 Epernay

contact@maison-habitat-epernay.fr
03 26 54 00 37
www.maison-habitat-epernay.fr



GAIAH
(Guichet d'Accompagnement
Individualisé pour
l'Amélioration de l'Habitat)
03.26.41.22.92

0 10 km

A retenir

- La Marne a le taux de vulnérabilité énergétique le plus faible de la région Grand Est
- Les EPCI du nord-est du département sont les plus vulnérables en matière d'énergie liée à l'habitat
- Dans les territoires ruraux (non équipés de réseaux de distribution de gaz), le mode de chauffage le plus utilisé n'est ni le gaz, ni le fioul, ni l'électricité.
- Le nombre d'éco-PTZ attribué dans la Marne se maintient depuis plusieurs années aux alentours de 150 (en nette diminution depuis 2009)
- Le programme national de l'Anah « Habiter mieux » produit de bons résultats dans la Marne : 556 logements (propriétaires occupants) et 49 logements (propriétaires bailleurs) réhabilités en 2018



8. Le vieillissement de la population



8.1 La stratégie

La loi de décentralisation du 22 juillet 1983 a doté les départements de la compétence en matière d'action sociale. Le département de la Marne est chargé, dans ce cadre, de la mise en œuvre des politiques d'action sociale sur son territoire et de la coordination de l'ensemble des acteurs.

S'agissant de l'action sociale en faveur des personnes âgées, le conseil départemental de la Marne décline sa politique en la matière dans un document de planification pluriannuel : le schéma gérontologique. Le dernier a été établi pour la période 2016-2021. Il s'agit du troisième dans la Marne, le premier ayant été adopté en 1999.

Les orientations du schéma gérontologique 2016-2021 concernent 3 grands axes :

- la préparation au vieillissement
- l'organisation de la réponse collective
- l'accompagnement d'une société qui s'adapte.

Le document est consultable sur le site du département : [schéma gérontologique](#)

8.2 Les données statistiques

L'indice de vieillissement

L'indice de vieillissement de la population est le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes âgées de moins de 20 ans. Il permet de mesurer le degré de vieillissement de la population. Plus l'indice est élevé, plus le vieillissement est important.

En 2015, la population de la Marne est moins vieillissante qu'aux niveaux régional et national. L'indice de vieillissement du département de la Marne (72) est inférieur de 6 points à celui de la région Grand Est et de 11 points à celui de la France de province.

A l'échelle des EPCI, les indices de vieillissement s'échelonnent du simple au double, à savoir de 51 à 110 selon les territoires. Avec 110, la communauté de communes de l'Argonne Champenoise a l'indice de vieillissement le plus important du département. Il s'agit du seul territoire marnais où le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans est supérieur au nombre de jeunes de moins de 20 ans.

A contrario, avec un indice de vieillissement de 51, le nombre de jeunes de moins de 20 ans est 2 fois supérieur au nombre de personnes âgées de plus de 65 ans dans la communauté de communes de la Région de Suippes.

	2015			2010			Evolution 2010-2015		
	Plus de 65 ans	Moins de 20 ans	Indice de vieillissement	Plus de 65 ans	Moins de 20 ans	Indice de vieillissement	Plus de 65 ans	Moins de 20 ans	Indice de vieillissement
CU du Grand Reims	48122	74315	65	41401	71783	58	16,2%	3,5%	12,3%
CA de Châlons-en-Champagne	13923	20181	69	11994	19926	60	16,1%	1,3%	14,6%
CA Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne	9821	11046	89	8534	11784	72	15,1%	-6,3%	22,8%
CC Côtes de Champagne et Val de Saulx	2426	2921	83	2204	3023	73	10,1%	-3,4%	13,9%
CC de la Brie Champenoise	1566	1791	87	1378	1879	73	13,6%	-4,7%	19,2%
CC de la Grande Vallée de la Marne	2970	3457	86	2716	3547	77	9,4%	-2,5%	12,2%
CC de la Moivre à la Coole	1663	2556	65	1396	2649	53	19,1%	-3,5%	23,5%
CC de la Région de Suippes	1101	2145	51	1061	2050	52	3,8%	4,6%	-0,8%
CC de l'Argonne Champenoise	3053	2777	110	2818	2824	100	8,3%	-1,7%	10,2%
CC de Sézanne-Sud Ouest Marnais	4649	4960	94	4253	5031	85	9,3%	-1,4%	10,9%
CC des Paysages de la Champagne	4204	5095	83	3726	5114	73	12,8%	-0,4%	13,2%
CC de Vitry, Champagne et Der	5229	5900	89	4694	6206	76	11,4%	-4,9%	17,2%
CC du Sud Marnais	1236	1552	80	1079	1588	68	14,6%	-2,3%	17,2%
CC Perthois-Bocage et Der	1246	1273	98	1048	1246	84	18,9%	2,2%	16,4%
Marne	101736	140879	72	88716	139488	64	14,7%	1,0%	13,5%
Grand Est	1025175	1309273	78	915643	1330322	69	12,0%	-1,6%	13,8%
France de province	10362620	12491352	83	9159613	12327213	74	13,1%	1,3%	11,6%

Source : insee 2010 – 2015

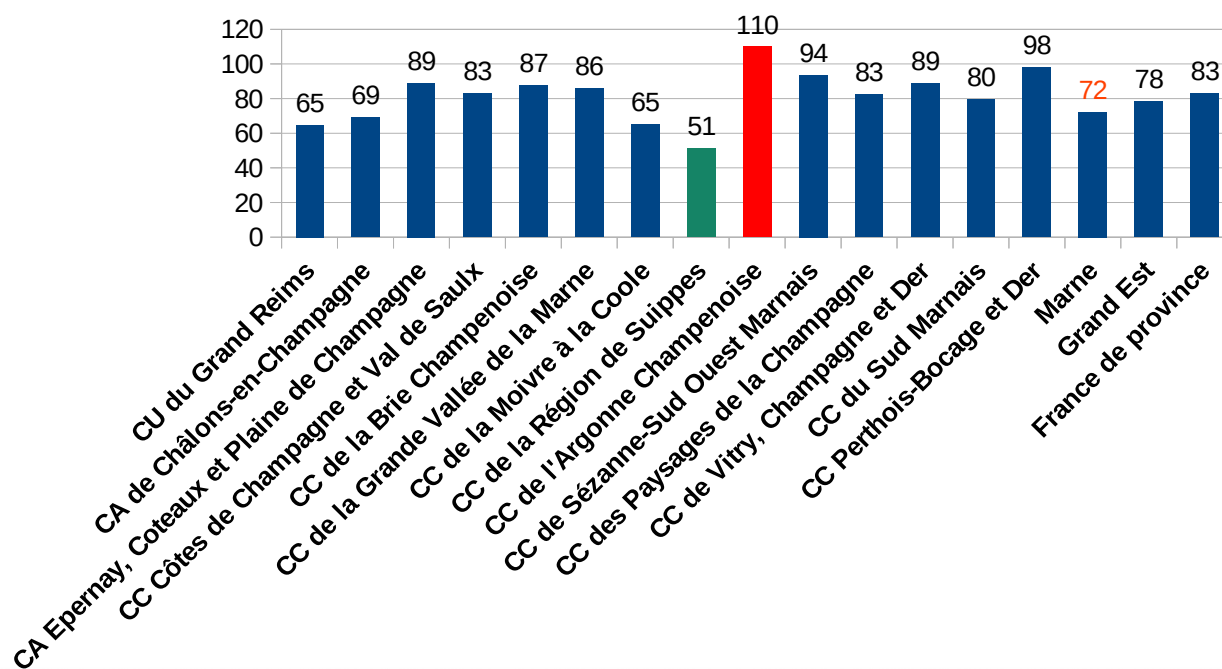


8. Le vieillissement de la population



Dans le département de la Marne, la population des plus de 65 ans a évolué beaucoup plus rapidement que la population des moins de 20 ans entre 2010 et 2015, respectivement +14,7 % et + 1 %. Même si le nombre de jeunes de moins de 20 ans a légèrement progressé sur cette période, on peut parler de **gérontocroissance** de la population dans la Marne. Le vieillissement de la population est liée à l'augmentation massive du nombre de personnes âgées de plus de 65 ans et non pas à la baisse du nombre de moins de 20 ans, même si les 2 tendances se conjuguent dans la plupart des EPCI marnaises.

Indice de vieillissement 2015



Source : insee 2015

Le parc de logements accueillant des personnes âgées de plus de 60 ans

- Années de construction

Globalement, un peu moins de 2 logements accueillant des personnes âgées de plus de 60 ans sur 3 ont été construits avant 1974. Le parc marnais est plus récent que le parc de la région Grand Est, mais plus ancien que le parc de la France de province. La communauté de communes de l'Argonne Champenoise a le parc le plus ancien du département avec près de 3 logements sur 4 construits avant 1974. La communauté de communes de la Moivre à la Coole possède le parc de logement accueillant des personnes âgées de plus de 60 ans le plus récent avec seulement 53,9 % de logements construits avant 1974.

- Nombre de pièces

Globalement là encore, 2 logements accueillant des personnes âgées de plus de 60 ans sur 3 comportent au moins 4 pièces. Ce taux départemental est conforme au taux régional, mais légèrement supérieur au taux national. Le taux le plus élevé du département est observé dans la communauté de communes de la Moivre à la Coole (83,6 %). Viennent ensuite les communautés de commune de la Région de Suippes et de la Grande Vallée de la Marne avec 3 logements d'au moins 4 pièces sur 4.



8. Le vieillissement de la population



- Durée d'occupation

Au niveau départemental, près de 2 logements sur 3 sont occupés depuis plus de 20 ans par des personnes âgées de plus de 60 ans et près de 1 sur 2 depuis plus de 30 ans. Ces taux sont inférieurs de 2 points aux moyennes régionales, mais restent assez nettement supérieurs aux valeurs de France de province (+ 6 points). Les communautés de communes de la Région de Suippes et du Sud Marnais ont les taux les plus élevés dans ce domaine, avec 3 logements sur 4 occupés depuis plus de 20 ans et 3 sur 5 depuis plus de 30 ans. La communauté de communes de la Brie Champenoise a, quant à elle, les taux les plus faibles, avec un logement sur 2 occupé depuis plus de 20 ans et 2 sur 5 depuis plus de 30 ans.

8.3 Les principaux acteurs

L'Anah

Depuis de nombreuses années, l'Anah a orienté ses actions sur l'adaptation des logements au handicap et à la perte d'autonomie, d'une part en proposant des aides financières conséquentes et d'autre part en mettant en place des dispositifs d'accompagnement des propriétaires.



En effet, des travaux d'adaptation, qui facilitent la vie au quotidien, peuvent être nécessaires pour vivre dans son logement le plus longtemps possible (remplacement de la baignoire par une douche de plain-pied, installation d'un monte-escalier électrique). Depuis 2019, grâce à l'aide financière **Habiter facile**, l'Anah peut financer jusqu'à la moitié des travaux d'adaptation et accompagner les propriétaires dans toutes les étapes de leur projet.

Entre 2011 et 2018, l'Anah a participé à l'adaptation de 1283 logements en apportant près de 4,5 millions d'euros de subvention. Les opérations programmées d'amélioration de l'habitat contribuent pour une grande part dans l'atteinte de ces résultats par la mise en place d'ingénierie de programme et de partenariats financiers et d'accompagnement.

Logements de propriétaires occupants subventionnés au titre de l'autonomie en 2018	
OPAH CC VITRY CHAMPAGNE ET DER	19
OPAH EST VITRYAT	12
OPAH DE CITES EN CHAMPAGNE	35
OPAH DE REIMS METROPOLE	42
OPAH MOURMELON, MOIVRE, COOLE, SUIPPE et VESLE	13
OPAH RR DU PAYS DE BRIE ET CHAMPAGNE	40
SECTEUR HORS PROGRAMME (DIFFUS)	42

Source : infocentre Anah



8. Le vieillissement de la population



Le conseil départemental

➤ Adalogis®

Conçu par la Fédération des PACT (Protection, amélioration, conservation, transformation de l'habitat), devenue en mai 2015 la Fédération SOLIHA (Solidaires pour l'Habitat), Adalogis® est un dispositif interactif permettant d'organiser l'adéquation et le rapprochement entre l'offre et la demande en logements adaptés.

La plateforme Adalogis51, créée à l'initiative du département et du COMAL-SOLIHA 51, permet d'accéder à une bourse au logement adapté sur tout le territoire.

Une aide financière de compensation de la perte d'autonomie et un dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les bailleurs sociaux permettent de financer en totalité ou partiellement des travaux pour maintenir l'autonomie à domicile. Une charte du logement adapté, soutenue par le département, a été rédigée et mise en œuvre pour que les artisans et entreprises adhérents respectent des prescriptions techniques ainsi que la qualité et l'efficacité des chantiers d'adaptation.

Adalogis51 2018

L'intervention d'Adalogis51 en 2018 est analysée sous 3 angles:

- la demande de logements
- le recensement des logements adaptés
- les relogements

1. La demande

509 demandes en 2018 (- 15 % par rapport à 2017). 488 demandes actives

96 % des demandes déposées via le réseau des professionnels (bailleurs, service social...)

Origine des demandeurs : 80 % Reims et Chalons

Demandeurs : 80 % ont moins de 60 ans ; 50 % de personnes seules

Logements recherchés : 50 % logements catégorie 1 (mobilité réduite, personnes âgées) ; 64 % sur Reims, 27 % sur Chalons ; 74 % de logements de type 2 et type 3 (le type correspond au nombre de pièces principales hors cuisine et salle de bain).

2. Le recensement des logements

Les logements sont recensés dans une base de données.

1 647 logements recensés (8 dans le parc privé ; la Renaissance Immobilière Châlonnaise : 555 logements recensés)

44 % sur Chalons, 37 % sur Reims, 13 % sur Vitry

47 % de type 3

81,4 % de logements collectifs

3. Les relogements

277 ménages relogés (31 % Foyer Rémois, 28 % Plurial Novilia)

63 % sur Reims, 27 % sur Chalons

74 % relogés venant de l'extérieur

39 % dans des logements de type 3

49 % de personne seule

30 % de plus de 60 ans

L'objectif pour 2019 est de renforcer le recensement.



8. Le vieillissement de la population



➤ Soutien à domicile des séniors

Plusieurs dispositifs coexistent pour maintenir les personnes âgées à domicile en fonction de leur degré d'autonomie :

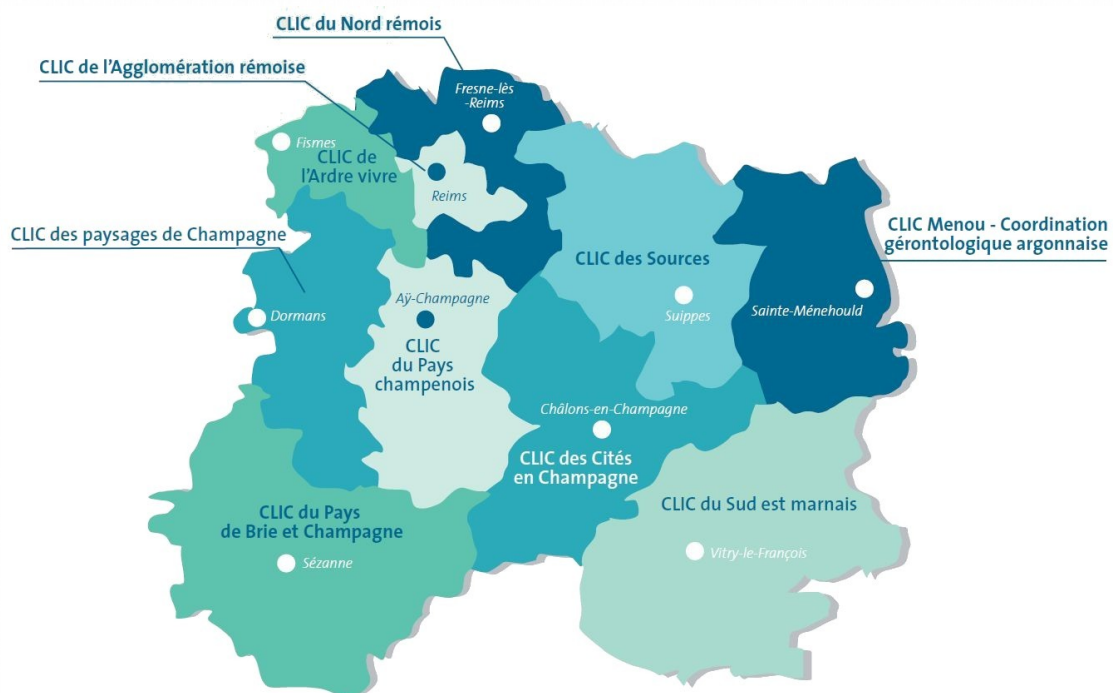
- Aide-ménagère pour les seniors peu dépendants
- Soutien à domicile pour les seniors très dépendants
- Evologis 51 : l'appartement témoin adapté
- Services d'accueil de jour pour les personnes âgées (12 dans le département)

➤ Centres locaux d'information et de coordination gérontologique (CLIC)

Dans ces structures, des professionnels spécialisés évaluent les besoins et élaborent avec les seniors les aides nécessaires :

- organisation de la vie à domicile
- suivi des sorties suite à une hospitalisation
- recherche d'un établissement d'accueil
- démarches administratives

Les CLIC sont au nombre de 10 répartis dans le département.



Source : CD 51



8. Le vieillissement de la population



➤ Maison de retraite et accueil familial

De la famille d'accueil à l'établissement médicalisé, le département de la Marne propose une offre d'accueil diversifiée et de proximité adaptée au niveau de dépendance des personnes :

- Établissements pour personnes âgées peu dépendantes
- Établissements pour personnes âgées très dépendantes
- Accueil temporaire en établissement pour personnes âgées
- Hébergement en famille d'accueil d'une personne âgée

A retenir

- **Une population marnaise moins vieillissante qu'aux niveaux régional et national**
- **Dans la CC de l'Argonne Champenoise, la population des plus de 65 ans est supérieure à celle de moins de 20 ans, alors que dans la CC de la Région de Suippes les moins de 20 ans sont deux fois plus nombreux**
- **La population des plus de 65 ans a évolué plus vite que celle des moins de 20 ans : on observe donc un phénomène de gérontocroissance**
- **L'action de l'Anah en faveur de l'adaptation des logements au handicap et (ou) au vieillissement est non négligeable : 203 logements subventionnés en 2018**
- **Une politique forte portée dans ce domaine par le conseil départemental de la Marne.**

Liste des acronymes

ADEME – Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

AMM – Association des Maires de la Marne

Anah – Agence nationale de l'habitat

ANRU – Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

ARS – Agence Régionale de Santé

BBC – Bâtiment Basse Consommation

CAF – Caisse d'Allocations Familiales

CCAS – Centre Communal d'Actions Sociales

CETE – Centre d'Études Techniques de l'Équipement

CIAS – Centre Intercommunal d'Actions Sociales

CLIC – Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologique

COPIL – Comité de pilotage

CSP – Code de la Santé Publique

DDCSPP – Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population

DDT – Direction Départementale des Territoires

DGALN – Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature

DGFIP – Direction Générale des Finances Publiques

DREAL – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EDDIE – Espace Développement Durable Info Énergie

ELAN – Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique

EPCI - Établissement Public de Coopération Intercommunale

FARU – Fonds d'Aide au Logement d'Urgence

FIDELI – Fichier Démographique d'origine fiscale sur les logements et les personnes

FILOCOM – Fichiers des Logements à la Commune

FILOSOFI – Fichier Localisé Social et Fiscal

GAIH – Guichet d'Accompagnement Individualisé pour l'Amélioration de l'Habitat

INSEE – Institut National de la Statistique et des Études Économiques

MI – Maison Individuelle

MOUS – Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale

MSA – Mutualité Sociale Agricole

NPNRU – Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

NPTZ – Nouveau Prêt à Taux Zéro

OPAH – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

OPAH-RU – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain

PB – Propriétaire Bailleur

PDLHI – Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne

PEGASE – Pétrole, Électricité, Gaz et Autres Statistiques

PIG – Programme d'Intérêt Général

PLAI – Prêt Locatif Aidé d'Intégration

PLH – Programme Local de l'Habitat

PLI – Prêt Locatif Intermédiaire

PLS – Prêt Locatif Social

PLUS – Prêt Locatif à Usage Social

PNRU – Programme National de Renouvellement Urbain

PO – Propriétaire Occupant

PPPI – Parc Privé Potentiellement Indigne

PSLA – Prêt Social Location Accession

PTRE – Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique

PTZ – Prêt à Taux Zéro

QPV – Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville

RHI – Résorption de l'Habitat Indigne

RPLS – Répertoire du Parc Locatif Social

SCHS – Services Communaux d'Hygiène et de Santé

SDES – Service de la Donnée et des Études Statistiques

SDIS – Service Départemental d'Incendie et de Secours

SEM – Société d'Économie Mixte

SGFGAS – Société de Gestion du Fonds de Garantie de l'Accession Sociale

SIT@DEL2 – Système d'Information et de Traitement Automatisé des Données Élémentaires sur les Logements et les locaux

SNE – Système National d'Enregistrement

THIRORI – Traitement de l'Habitat Insalubre Remédiable ou dangereux, et des Opérations de Restauration Immobilière